

# Atmo France

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



[www.atmo-france.org](http://www.atmo-france.org)





## LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce type d'écrit est en général un rappel des faits marquants de l'exercice écoulé en l'inscrivant dans une perspective. Bien qu'il reste invisible, la perception de l'air comme vecteur d'éléments nuisibles à la santé, trace son chemin dans la conscience collective. Il ne s'agit pas de sombrer dans le catastrophisme, mais d'améliorer la connaissance de ces phénomènes et d'y apporter, individuellement, ou collectivement, à des échelles différentes, des réponses adaptées.

Les deuxièmes Rencontres internationales Air et Santé, qui se sont tenues en septembre 2019 à Toulouse, ont été riches d'informations sur les liens entre air et santé. Avec un éclairage particulier sur les effets des épisodes caniculaires, renforçant la nécessité d'une prise en compte globale « air, climat, énergie, santé ».

L'édition 2019 de la Journée nationale de la qualité de l'air a été pour la ministre Elisabeth Borne l'occasion d'annoncer la révision de l'indice de référence de la qualité de l'air, appelé indice ATMO, aboutissement d'un long travail de partenariat avec le Bureau de la qualité de l'air au cours duquel les personnels des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ont montré toutes leurs compétences et leur grande implication. Cette avancée s'inscrit dans la nécessaire amélioration des connaissances, de l'information et de la sensibilisation évoquée précédemment, la cible ici étant d'abord le grand public.

Dans le même ordre d'idée, la mise à disposition de la base PhytAtmo qui agrège les données des AASQA concernant la dissémination des pesticides dans l'air, ou la sortie du second rapport national de surveillance des pollens et moisissures allergisants dans l'air ambiant, apportent leur contribution dans des domaines non réglementés mais à l'impact bien réel.

Nos collègues d'Atmo Normandie, en pleine organisation des Journées techniques de l'air, ont eu à faire face aux conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol / NL Logistique. Cet épisode malheureux a montré à la fois la grande réactivité et la solidarité des AASQA, mais aussi l'impérieuse nécessité de disposer de données incontestables pour une information objective des parties concernées.

Quoi qu'il en soit, cette nécessité de données solides, vérifiées et indépendantes s'avère plus que jamais indispensable pour que les décisions puissent s'appuyer sur des diagnostics fiables et que les actions qui en découlent soient justement évaluées. Les exécutifs locaux renouvelés en 2020 peuvent compter demain comme hier sur l'expertise du réseau des AASQA et de sa Fédération, Atmo France.

**Guy Bergé**  
Président d'Atmo France

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| UNE ANNÉE D' ACTIONS<br>AU SERVICE DE<br>LA QUALITÉ DE L' AIR .....        | 6  |
| PANORAMA 2019<br>DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES<br>D' ATMO FRANCE .....     | 8  |
| ATMO FRANCE<br>Qui sommes-nous ? .....                                     | 9  |
| Les chiffres clés 2019 .....   | 11 |
| Une organisation fédératrice .....   | 12 |
| LE DISPOSITIF NATIONAL<br>DE SURVEILLANCE<br>DE LA QUALITÉ DE L' AIR ..... | 14 |

## VIE DES INSTANCES EN 2019

|  |    |
|--|----|
| L'Assemblée générale .....   | 17 |
| La conférence des président·e·s .....                                | 17 |
| Le Bureau .....  | 17 |
| Le Secrétariat général .....   | 18 |
| La Commission paritaire<br>devenue Groupe de travail paritaire ..... | 19 |
| La Commission stratégie .....  | 19 |
| Les réunions de directeur·trice·s .....                              | 19 |
| Les groupes de travail .....   | 20 |
| SynAirGIE, le groupement d'intérêt<br>économique des AASQA .....     | 21 |

## LA COMMUNICATION EN 2019

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| La communication interne ..... | 22 |
| La communication externe ..... | 23 |

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES LES ACTIONS EN 2019

|  |    |
|--|----|
| DISPOSITIF NATIONAL DE<br>SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L' AIR   |    |
| Le comité de pilotage<br>de la surveillance .....  | 26 |
| Les séminaires du Laboratoire central<br>de surveillance de la qualité de l' air .....                         | 27 |
| Les rendez-vous de travail avec<br>des représentant·e·s des ministères<br>et de la Commission européenne ..... | 27 |
| La taxe générale sur les activités<br>polluantes Air .....   | 28 |
| CONSEIL NATIONAL<br>DE L' AIR .....  | 28 |
| GROUPE SANTÉ<br>ENVIRONNEMENT .....  | 30 |
| AUTRES CADRES D' ACTIONS   |    |
| Club Synergie pour la transition<br>énergétique par planification .....  | 32 |
| Conseil supérieur de<br>la météorologie .....  | 32 |
| État des connaissances des émissions<br>des particules fines des navires .....                                 | 32 |
| Projet Life .....  | 34 |
| ACTIONS INSTITUTIONNELLES<br>ET ÉVÉNEMENTIELLES  |    |
| Les auditions et contributions<br>d'Atmo France .....  | 34 |
| Les rencontres et rendez-vous<br>institutionnels .....   | 35 |
| Les événements .....   | 37 |
| Les visites du réseau .....  | 39 |
| Participations diverses .....  | 39 |

## RECHERCHE ET ÉTUDES LES ACTIONS EN 2019

|   |    |
|---|----|
| Rapport annuel de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant .....                                  | 42 |
| Rapport de Santé publique France sur les évaluations quantitatives d'impact sur la santé de la pollution de l'air ..... | 43 |
| Rapport Anses sur les problématiques de transfert air extérieur / air intérieur .....                                   | 43 |
| Mise à disposition de la base de données PhytAtmo .....   | 43 |
| Campagne exploratoire nationale sur les pesticides .....  | 44 |
| Étude PestiRiv .....  | 45 |
| Accord cadre du dispositif phytopharmacovigilance .....   | 45 |
| Projet Ocapol .....   | 45 |
| Projet Odeur et Méthanisation .....   | 46 |
| Programme Primequal .....   | 46 |
| Projet RePP'Air .....   | 47 |
| Projet Plan'Air .....   | 49 |
| Observatoire des régions climat-énergie.....  | 48 |

## L'EXPERTISE DU RÉSEAU DES AASQA

|   |    |
|---|----|
| La participation des AASQA à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles ..... | 49 |
| L'indice de la qualité de l'air .....   | 50 |

## LES ACTIONS INTER-AASQA EN 2019

|   |    |
|---|----|
| LES TRAVAUX AIR-CLIMAT-ÉNERGIE  |    |
| Lancement des travaux de développement .....  | 52 |
| Autres activités .....  | 52 |
| Concilier les enjeux croisés de l'air et du climat .....  | 53 |
| Les données locales de l'énergie .....  | 53 |
| LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE .....  | 54 |
| Le Comité de suivi stratégique des systèmes d'information .....   | 54 |
| Le projet SPOT .....  | 54 |
| Le projet DIDON 2 .....   | 55 |
| LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)<br>CLUBS INTER-AASQA ET COMMISSION  |    |
| GT infographies communes .....  | 56 |
| GT CRM .....  | 56 |
| GT agrégateur .....   | 56 |
| GT modélisation régionale haute définition .....  | 56 |
| Club Qualité de l'air intérieur .....   | 57 |
| Club Veille appels à projets .....  | 57 |
| Club Communication .....  | 57 |
| Club Odeur .....  | 58 |
| Comité d'organisation des Journées techniques de l'air .....  | 58 |
| GT collectivités .....  | 58 |
| GT comptabilité/évaluation économique des Programmes régionaux de surveillance de la qualité de l'air ..... | 58 |
| GT mutualisation des compétences .....  | 59 |
| GT ressources humaines .....  | 59 |
| GT formation des salariés .....   | 59 |
| GT gestion prévisionnelle des emplois et des compétences .....  | 59 |
| Commission appels d'offres et négociations groupées .....   | 59 |

# UNE ANNÉE D' ACTIONS

## AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L' AIR

VIE DU RÉSEAU

PARTICIPATION

FAITS MARQUANTS

### JANVIER

**14 15** Rencontres nationales Santé-environnement à Bordeaux

**22 23** Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque

### MARS

**18** Sortie du second rapport de surveillance des pollens et moisissures allergisants dans l' air ambiant lors de la Journée française de l' allergie

**19** Audition d' Atmo France sur la loi d' orientation des mobilités par la Commission développement durable de l' Assemblée nationale

**28** Audition d' Atmo France par la Cour des comptes sur le suivi du rapport parlementaire relatif aux politiques de lutte contre la pollution de l' air

### MAI

**21** Assemblée générale ordinaire d' Atmo France pour l' exercice 2018

### JUIN

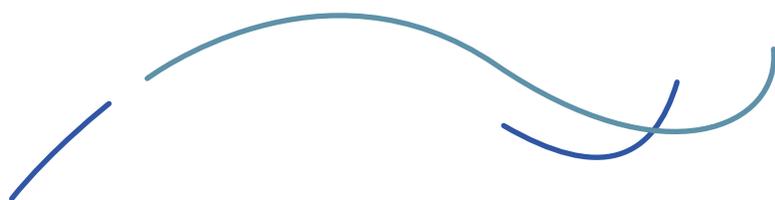
**06** Audition d' Atmo France par l' Inspection interne de l' Ademe

**25** Annonce de Francois de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire dans les locaux d' Airparif de la mise en place de la circulation alternée au bout d' un jour de seuil maximal sur un polluant ou deux jours de seuil d' alerte et son efficacité renforcée avec une circulation possible que les véhicules ayant les vignettes Crit' air 1 et 2

### JUILLET

**16** Nomination d' Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire

**17** Audition commune Atmo France/ Airparif par le groupe d' études « Air et santé : impact sur la santé de la pollution de l' air intérieur et extérieur » de l' Assemblée nationale



## SEPTEMBRE

- 11** Adoption à l'unanimité d'un avis soutenant la révision de l'indice ATMO par le Conseil national de l'air (CNA)
- 17** 2<sup>e</sup> Rencontres internationales Air et Santé coorganisées par Atmo France et Atmo Occitanie à Toulouse
- 18** Journée nationale de la qualité de l'air / Annonce d'Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, concernant la révision de l'indice de la qualité de l'air ATMO en 2020
- 19** Arrivée de la nouvelle responsable Partenariats et Projets d'Atmo France, Charlotte Lepitre
- 26** Incendie de Lubrizol / NL Logistique à Rouen

## OCTOBRE

- 01** Intervention de la déléguée générale d'Atmo France au 30<sup>e</sup> congrès des villes cyclables à Nantes
- 03** Signature de la convention Autopollen entre Atmo France et le réseau EUMETNET, pour améliorer la surveillance et l'information des citoyens sur la problématique des pollens en France
- 03** Journées techniques de l'air du réseau des AASQA au Havre
- 21** Audition d'Atmo France par le groupe de travail « Air » de Régions de France
- 24** Condamnation de la France par la Cour de justice européenne pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air

## NOVEMBRE

- 19** Adoption de la loi d'orientations des mobilités (LOM)
- 20** Séminaire de préparation de l'Assemblée générale d'Atmo France
- 28** **29** Participation au Clean Air Forum à Braslavava

## DÉCEMBRE

- 18** Assemblée générale ordinaire d'Atmo France
- 18** Ouverture au grand public de la base de données des mesures pesticides PhytAtmo

# PANORAMA 2019

## DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

d'Atmo France

### L'APPUI AUX GRANDS PROJETS DU RÉSEAU DES AASQA

- Mise à disposition des données
- Nouvel indice ATMO
- Valorisation des inventaires régionaux spatialisés
- Modélisation fine échelle
- Sensibilisation du jeune public et projet pédagogique

### LES CHANTIERS THÉMATIQUES

- Air et Santé
- Pesticides
- Agriculture
- Pollens
- Qualité de l'air intérieur
- Projets de recherche

### LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- Dispositif national de surveillance de la qualité de l'air
- Actions thématiques
- Rédaction de fiches repère
- Révision de la directive européenne
- Partenariats
- Appels à projet

### LA COMMUNICATION

- Mise en ligne du site pédagogique abc-dair.org
- Travail sur le référencement des sites internet atmo-france.org et abc-dair.org
- Refonte des supports de communication
- Community management
- Relations presse

### L'ÉVÉNEMENTIEL

- Rencontres internationales Air et santé 2019
- Autres implications et participations

### LES CHANTIERS INTERNES

- Changement de convention collective
- Mutualisations
- Finances et comptabilité des AASQA

### Les AASQA, expertes de la surveillance de la qualité de l'air depuis quarante ans

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 dite loi LAURE, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Fondées dans les années 1970, ces associations ont été agréées par l'État.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agrèée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas). Elles emploient au total plus de 620 salarié-e-s.

### Les AASQA ont des spécificités qui sont aussi des atouts

Ce sont des organismes de type associatif dont la gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement). Leur financement diversifié est l'un des garants de leur indépendance.

Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région, d'une métropole, d'une communauté d'agglomérations ou de communes. Les informations qu'elles produisent sont des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Leur approche est transversale sur les enjeux croisés air-climat-énergie et couvre la qualité de l'air extérieur comme la qualité de l'air intérieur.



### MISSIONS ET CHAMPS D'INTERVENTION DES AASQA

Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.) étendu notamment aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs et aux particules ultrafines.

- Surveiller et prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires air et énergie ;
- Information et sensibilisation de la population et des acteurs locaux au quotidien ;
- En cas d'épisode de pollution, accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la mauvaise qualité de l'air ;
- Participation à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.

## La Fédération Atmo France une force coopérative et représentative

Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra par la suite Atmo France. À travers ses actions, la Fédération Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général : celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

### Les principales missions d'Atmo France

#### Représenter et promouvoir les AASQA

Atmo France est à la fois en charge de la veille sur de nombreuses thématiques telles que les finances, le cadre réglementaire, les partenariats et du portage proactif de propositions visant à rendre le dispositif de surveillance de la qualité de l'air à la fois plus performant et mieux identifié.

#### Animer le réseau des AASQA en organisant des échanges, de la mutualisation et de la solidarité

Ce travail collaboratif passe par l'existence de groupes de travail inter-AASQA sur différents sujets pour lesquels un positionnement concerté est nécessaire. Le travail en commun au sein du réseau s'organise également autour des président·e·s et directeur·trice·s référent·e·s thématiques qui coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs.

#### Identifier les grands enjeux de la qualité de l'air et prendre part aux débats

En s'appuyant sur l'expérience et le haut niveau d'expertise de son réseau, Atmo France prend toute sa part dans les débats pour lesquels l'avis du réseau des AASQA est recherché ou légitime. Cela passe par exemple par des contributions de la Fédération déposées lors de grandes consultations nationales. Cela prend aussi la forme de notes ou d'éclairages apportés au rythme des débats et de l'actualité, en réponse à des besoins exprimés par tel ou tel acteur, mais aussi parfois de notre propre initiative lorsque cela nous paraît utile.

### Conduire des actions d'information pour sensibiliser

Pour faire connaître et reconnaître l'expertise et les travaux du réseau des AASQA, Atmo France conduit des actions d'information en communiquant des actualités et des initiatives auprès des différents acteurs nationaux et aux parties prenantes de l'amélioration de la qualité de l'air.

### LES VALEURS GUIDANT ATMO FRANCE

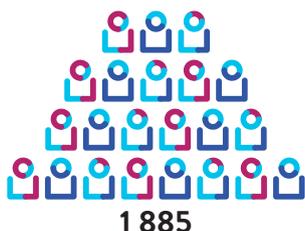
Par son rôle d'animation et de représentation du réseau des AASQA au niveau national, la Fédération assure la coopération, la mutualisation et la valorisation du travail de ses adhérents. Elle agit pour leur compte et en leur nom dans le respect des valeurs fixées dans le préambule de ses statuts :

- Équité, solidarité et partage entre ses adhérents ;
- Respect de leurs identités et de leur indépendance de décision et de gestion ;
- Cohérence et collégialité dans le fonctionnement de son organisation ;
- Qualité et neutralité d'information permettant de garantir l'accès à chacun à une information fiable et objective ;
- Accompagnement transparent de l'action publique et privée ;
- Gestion désintéressée.

Le préambule des statuts d'Atmo France rappelle également l'attachement de la Fédération à l'ancrage territorial de ses membres adhérents et à leurs valeurs d'indépendance, de transparence et de neutralité liées à leur gouvernance quadripartite et leur financement diversifié.

## Les chiffres clés 2019

### ADHÉRENTS DES 19 AASQA



représentés par :



### ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR 17 AASQA



### RÉSEAUX SOCIAUX AASQA

15 comptes Facebook  
29 873 abonnés (+ 23 % en 2019)  
14 posts/mois (moyenne)

17 comptes Twitter  
24 227 abonnés (+ 29 % en 2019)  
22 posts/mois (moyenne)

Atmo France

1 874 abonnés Twitter (+ 32 % en 2019)  
17,5 posts/mois (moyenne)

427 abonnés LinkedIn (+ 38 % en 2019)  
10 posts/mois (moyenne)

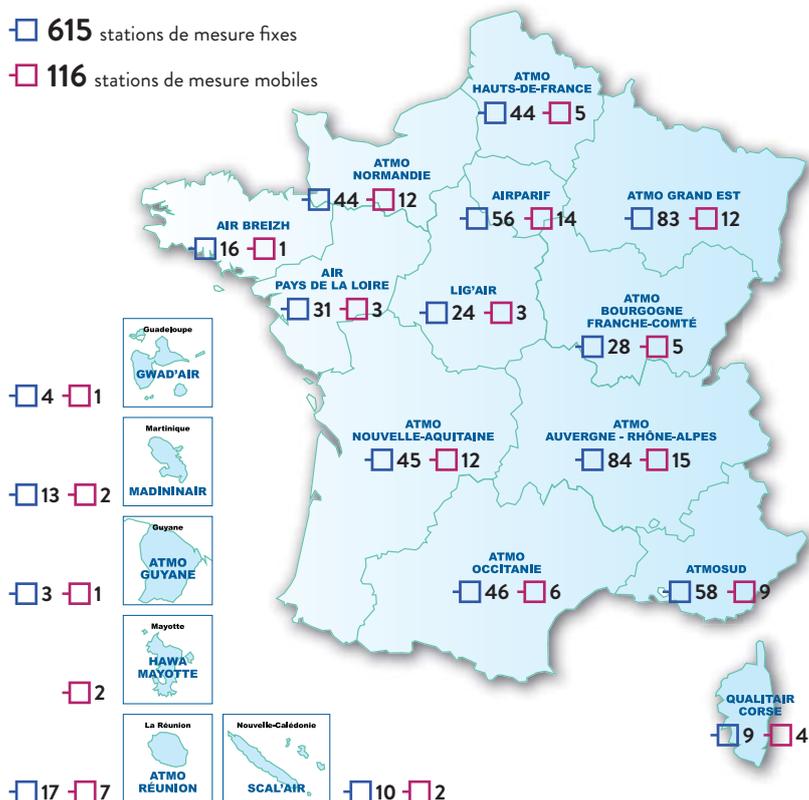
### SITES INTERNET AASQA

22 757 visites/mois  
907 visites/mois (moyenne)  
sur les portails open data



### RÉSEAU DES STATIONS DE MESURE au 31 décembre 2019

615 stations de mesure fixes  
116 stations de mesure mobiles



## Atmo France une organisation fédératrice

Le travail au sein d'Atmo France s'appuie sur une implication forte de ses membres, conformément aux valeurs rappelées en préambule de ses statuts.

L'organigramme ci-après, au 31 décembre 2019, synthétise le fonctionnement global de la Fédération.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

constituée par les AASQA



#### LE BUREAU instance exécutive

**Président** Guy Bergé *Collège collectivités*  
**Trésorier** Pierre-Charles Maria  
*Collège personnes qualifiées*  
**Secrétaire** Jean-Patrick Masson *Collège collectivités*  
**Président du Groupe de travail paritaire**  
Gérard Bacles *Collège industriels*  
**Représentant·e·s d'Atmo France  
au Conseil national de l'air (CNA)**  
Jean-Félix Bernard *Collège personnes qualifiées*  
Jacques Patris *Collège collectivités*  
**Asseseurs** Vincent Allier *Collège collectivités*  
Laurent Gerault *Collège collectivités*  
Denise Hoarau *Collège collectivités*  
**Directeur·trice·s associé·e·s**  
Véronique Delmas *Atmo Normandie*  
Marie-Blanche Personnaz  
*Atmo Auvergne-Rhône-Alpes*  
**Suppléants**  
Patrice Colin *Lig'Air*  
Joseph Kleinpeter *ATMO Grand Est*

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

fonctionnement mise en œuvre des décisions

**Déléguée générale**  
Marine Tondelier  
**Responsable Communication et Événementiel**  
Delphine Guillaume  
**Responsable juridique et administration de projets**  
Awa Traoré (*jusqu'à septembre 2019*)  
**Responsable Projets et Partenariats**  
Charlotte Lepitre (*depuis septembre 2019*)  
**Assistante de gestion administrative et comptable**  
Joënia Barul

## AASQA ADHÉRENTES

**Airparif** *Président* Jean-Félix Bernard  
**Air Breizh** *Président* Alain Laplanche  
**Air Pays de la Loire** *Président* Laurent Géralt  
**Atmo Auvergne-Rhône-Alpes** *Président* Éric Fournier  
**Atmo Bourgogne-Franche-Comté** *Présidente* Catherine Hervieu  
*Représentant* Jean-Patrick Masson  
**ATMO Grand Est** *Président* Jean-François Husson  
*Représentant* Guy Bergé  
**Atmo Hauts-de-France** *Président* Jacques Patris  
**Atmo Normandie** *Président* Denis Merville  
**Atmo Nouvelle-Aquitaine** *Président* Gérard Bacles  
**Atmo Occitanie** *Président* Thierry Suaud  
*Représentant* Vincent Allier  
**Atmo Réunion** *Présidente* Denise Hoarau  
**AtmoSud** *Président* Pierre-Charles Maria  
**Gwad'Air** *Président* Nicolas Defontenay  
**Hawa Mayotte** *Président* Mouslim Abdourahaman  
**Lig'Air** *Présidente* Alix Tery-Verbe  
**Madininair** *Présidente* Marie-France Thodiard  
**Qualitair Corse** *Président* François Alfonsi  
**Scal'Air** *Présidente* Virginie Ruffenach

Les travaux d'Atmo France s'appuient également sur un réseau de président·e·s et directeur·trice·s référent·e·s sur différentes thématiques qui concernent les AASQA et leurs activités. Ils sont chefs de file sur les thématiques en question, coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs portés par des référent·e·s spécialisé·e·s sur la thématique abordée.

## ➤ RÉFÉRENT·E·S THÉMATIQUES

### ● GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE CONVENTION COLLECTIVE | RESSOURCES HUMAINES

Présidents Vincent Allier (Atmo Occitanie)  
Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)  
Directeur Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

### ● FINANCEMENTS | FISCALITÉ OPÉRATIONS GROUPEES | APPELS D'OFFRES

Président Guy Bergé (Atmo Grand Est)  
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Normandie)  
Joseph Kleinpeter et Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)  
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

### ● NUMÉRIQUE | DONNÉES SYSTÈMES D'INFORMATION

Président Guy Bergé (Atmo Grand Est)  
Directeur·trice·s David Bréhon (Air Pays de la Loire)  
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

### ● INDICES

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)  
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Normandie)  
Anne Kauffmann (Airparif)  
Gaël Lefeuvre (Air Breizh)

### ● MODÉLISATION | CARTES NATIONALES

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)  
Directeur·trice·s Karine Léger (Airparif)  
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)  
Dominique Robin (AtmoSud)

### ● COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE PLAIDOYER | COLLECTIVITÉS

Présidents Guy Bergé (ATMO Grand Est)  
Jean-Félix Bernard (Airparif)  
Directeur·trice·s Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)  
Véronique Delmas (Atmo Normandie)  
Gaël Lefeuvre (Air Breizh)  
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)  
Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

### ● ÉNERGIE-CLIMAT

Présidents Guy Bergé (Atmo Grand Est)  
Jean-Patrick Masson (Atmo Bourgogne - Franche-Comté)  
Directeurs David Brehon (Air Pays de la Loire)  
Rémi Feuillade (Atmo Nouvelle-Aquitaine)  
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)

### ● SANTÉ

Président Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)  
Directeurs Dominique Tilak (Atmo Occitanie)  
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

### ● POLLENS

Présidente Béatrice Bénabès (Atmo Hauts-de-France)  
Directeur·trice·s David Brehon (Air Pays de la Loire)  
Emmanuelle Drab-Soummeus (ATMO Grand Est)

### ● AIR INTÉRIEUR

Président Pierre-Charles Maria (AtmoSud)  
Directeurs Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)  
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

### ● AGRICULTURE

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)  
Directeur·trice·s Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)  
Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

### ● PESTICIDES

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)  
Directeur·trice·s Patrice Colin (Lig'Air)  
Emmanuelle Drab-Soummeus (ATMO Grand Est)

### ● MOBILITÉ | TRANSPORTS AÉRIEN ET MARITIME URBANISME

Président Jean-Patrick Masson  
(Atmo Bourgogne - Franche-Comté)  
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Normandie)  
Karine Léger (Airparif)  
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)  
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)  
Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse)

### ● ODEURS | GESTION DES SITUATIONS ACCIDENTELLES

Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Normandie)  
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)  
Benoît Rocq (Atmo Hauts-de-France)

### ● EUROPE | APPELS À PROJETS | RECHERCHE

Présidents Jean-Félix Bernard (Airparif)  
Pierre-Charles Maria (AtmoSud)  
Directeur·trice·s Karine Léger (Airparif)  
Dominique Robin (AtmoSud)  
Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

### ● SENSIBILISATION | JEUNE PUBLIC

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)  
Directeurs Dominique Robin (AtmoSud)  
Jean-Pierre Schmitt (Atmo Grand Est)

## ➤ MEMBRES ASSOCIÉS AU SEIN DE TROIS COLLÈGES

### ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS



### ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



### SYNDICATS PROFESSIONNELS ET D'INDUSTRIELS



# LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

## Atmo France, force de propositions et d'actions

### La loi sur l'Air, à l'origine du dispositif français de surveillance de la qualité de l'air

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 (dite loi LAURE) reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ce texte, aujourd'hui intégré au Code de l'Environnement (article L. 221-1 à L. 221-6), prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national et une information du public.

### Un dispositif sous la responsabilité du ministère chargé de l'Environnement

La responsabilité de ce dispositif de surveillance de la qualité de l'air est confiée au ministère en charge de l'Environnement, et plus précisément au Bureau de la qualité de l'air (BQA) au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat. Le ministère est responsable de la définition de la politique nationale de surveillance, de la prévention et de l'information du public sur l'air. Il définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et organise la surveillance de la qualité de l'air en garantissant le respect des modalités de surveillance conformément aux dispositions européennes.

### Une surveillance assurée par les AASQA au plus près du terrain

En prenant en compte les directives du ministère, la surveillance de la qualité de l'air est assurée dans chaque région par une Association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'État (AASQA).

Au-delà de la réglementation, chaque AASQA adopte un Plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) quinquennal, qui répond aux attentes de l'ensemble de ses membres. Elles exercent une surveillance permanente de l'air de leur région qui s'appuie sur un réseau de mesures fixes automatiques implantées dans des lieux représentatifs des différents types de pollution (urbaine, rurale, trafic routier, etc.), mais aussi des moyens de prélèvements mobiles, un inventaire des polluants et des outils de modélisation.

## Le travail de coordination technique du LCSQA

La coordination technique et scientifique du dispositif de surveillance est assurée par le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA).

Ce dernier est un groupement d'intérêt scientifique, constitué de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et de l'École nationale supérieure des Mines-Télécom (IMT Lille-Douai).



Le LCSQA, en tant que référent technique au niveau national, est garant de la qualité et de la cohérence des données de surveillance produites sur le territoire. Il élabore des guides ou avis techniques, réalise des audits techniques des AASQA et conduit des exercices d'intercomparaison de mesures et de modèles de dispersion avec celles-ci. Il est également en charge, pour le compte de l'État, du rapportage à l'Europe des données des AASQA. Les missions du LCSQA sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2017.



## Les missions confiées par l'État aux AASQA

L'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant fixe notamment les missions générales des AASQA.

L'article 3 dispose que : l'État confie à chaque AASQA, dans sa région de compétence, les missions suivantes :

1. Surveiller et évaluer la qualité de l'air ambiant pour les polluants réglementés.
2. Prévoir la qualité de l'air pour les polluants concernés par l'arrêté du 7 avril 2016 modifié susvisé.
3. Informer quotidiennement les préfets sur la qualité de l'air observée et prévisible, en cas d'épisode de pollution atmosphérique ; les alerter en cas d'identification d'un épisode de pollution atmosphérique pouvant être consécutif à un incident ou accident technologique.
4. Informer quotidiennement le public sur la qualité de l'air observée et prévisible, relayer, le cas échéant sur délégation du préfet, les informations et recommandations préfectorales relatives aux épisodes de pollution ou à un incident ou accident technologique susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air.
5. Mettre à la disposition des préfets des éléments sur la qualité de l'air pour les porter-à-connaissance prévus à l'article L. 132-2 du Code de l'Urbanisme.
6. Fournir, gratuitement et librement, au LCSQA et au consortium PRÉV'AIR les informations requises par le ministère chargé de l'Environnement pour leur permettre d'assurer leurs missions en application du présent arrêté.
7. Réaliser un inventaire régional spatialisé (IRS) des émissions primaires des polluants atmosphériques mentionnés à l'article R. 221-1 du Code de l'Environnement et de leurs précurseurs.
8. Pour les régions concernées, évaluer l'impact sur la qualité de l'air ambiant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques générées par les Plans de protection de l'atmosphère définis à l'article L. 222-4 du Code de l'Environnement, lors de leur élaboration, évaluation ou révision.
9. Pour les régions concernées, contribuer au programme CARA<sup>(1)</sup>, à l'observatoire MERA<sup>(2)</sup> et à la surveillance des polluants d'intérêt national.

(1) Programme CARA (CARActérisation chimique des particules)

(2) Observatoire MERA : dispositif national de mesure et d'évaluation en zone rurale de la pollution atmosphérique à longue distance



## Le cas particulier de la surveillance réglementaire des pollens

En France, il est estimé que la prévalence des allergies polliniques concerne au moins 30 % des adultes et de l'ordre de 20 % des enfants de plus de 9 ans. Outre des pollens, l'air ambiant contient également des moisissures allergisantes à l'origine d'impacts sanitaires significatifs à certaines périodes de l'année ou dans certains territoires tels qu'en outre-mer.

L'information des populations et des professionnels de santé peut favoriser la prise en compte de ces risques et en réduire les effets. De nombreuses AASQA participent à la surveillance des pollens dans l'air et à la diffusion de l'information. L'arrêté du 5 août 2016 portant désignation des organismes chargés de coordonner la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant tient compte de ces enjeux et détermine les acteurs de cette prévention qui sont le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'Association des pollinarius sentinelles de France (APSF) et le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).



Dans l'objectif d'assurer une sensibilisation continue et de diffuser les résultats de cette surveillance, l'arrêté prévoit la fourniture d'un rapport annuel de surveillance des pollens et moisissures<sup>(3)</sup>, rédigé par les acteurs précités.

(3) <https://atmo-france.org/?s=pollen>



### Implication dans la gestion des situations incidentelles ou accidentelles

À la suite de la parution de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Normandie et AtmoSud se sont portées volontaires en lien avec la Fédération Atmo France pour travailler sur une meilleure implication des AASQA dans la gestion des situations incidentelles ou accidentelles, concernant les établissements industriels mettant en œuvre des substances dangereuses et susceptibles d'engendrer des émissions accidentelles à l'extérieur du site. Cette expérimentation avait pour but d'améliorer la prise en charge globale des incidents ou accidents ayant un impact atmosphérique.



De plus, dans le cadre de l'avis ministériel du 9 novembre 2017, il est prévu que les industriels procèdent au recensement des espèces chimiques présentes sur leurs sites susceptibles de générer de telles conséquences, avec la fourniture d'une liste de substances pour lesquelles les AASQA pilotes ont identifié des solutions de prélèvement et d'analyse.

En octobre 2016, les AASQA précédemment mentionnées ont émis différentes préconisations ainsi qu'en février 2020, à la suite de l'incendie Lubrizol / NL Logistique du 26 septembre 2019. Ces préconisations sont issues de leurs retours d'expériences et portent sur différents volets : technique, communication et organisationnel.

Au-delà ces retours d'expériences, les AASQA et la Fédération Atmo France émettent également des engagements pour apporter leur expertise et concours technique en collaboration étroite avec les autres acteurs (exploitants, autorités...) (voir page 49).

### L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée des président·e·s ou représentant·e·s des associations adhérentes accompagné·e·s des directeur·trice·s des AASQA. Atmo France invite à cette occasion ses membres associés (voir page 13) et les partenaires du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air (voir page 14) à assister et participer aux débats.

L'Assemblée générale délibère sur la politique d'Atmo France et sur les orientations et les priorités à donner à son action, vote le budget en découlant et entend le rapport annuel du Bureau sur la gestion et la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes et le règlement intérieur. Elle désigne également les membres du Bureau et ses représentant·e·s au sein du groupe de travail paritaire ainsi que dans tous les organismes où Atmo France doit être représentée.

#### ■ Réunion du 21 mai

Vote des résolutions sur les thématiques suivantes :

- la mise à disposition des données ;
- la validation du nouvel indice ATMO ;
- la validation des inventaires régionaux spatialisés ;
- le développement d'actions de sensibilisation auprès du jeune public ;
- le positionnement comme acteur référent et incontournable sur les thématiques : air et santé, pesticides, agriculture, pollens, air intérieur ;
- la révision de la directive européenne ;
- le développement des partenariats ;
- la communication institutionnelle en externe orientée digitale ;
- les Rencontres internationales Air et Santé 2019 ;
- le changement de convention collective ;
- les mutualisations ;
- les finances et la comptabilité des AASQA.

L'Assemblée générale a marqué sa volonté de donner une orientation plus politique qui pourra se retrouver sur un travail sur la gouvernance de la Fédération en 2019.

Elle s'est à nouveau rassemblée le 18 décembre mais faute de quorum due aux actualités sociales de décembre 2019, cette séance a été reportée en janvier 2020.

### La conférence des président·e·s

La conférence des président·e·s est un lieu de débat et d'orientation générale de la Fédération qui réunit les président·e·s des AASQA adhérentes d'Atmo France. Le Président d'Atmo France, après avis du Bureau, peut y inviter des directeur·trice·s ou tout expert en fonction des sujets prévus à l'ordre du jour.

En 2019, la conférence des président·e·s ne s'est pas réunie mais un séminaire a été organisé, réunissant président·e·s et directeur·trice·s d'AASQA, pour préparer l'Assemblée générale de fin d'année.

### Le Bureau

Composé de 9 président·e·s ou représentant·e·s et 2 représentant·e·s des directeur·rice·s des associations adhérentes, il a en charge l'administration et la bonne exécution des résolutions de l'Assemblée générale. Il s'est réuni cinq fois en 2019.

#### ■ Réunion du 05 février

Le Bureau a fait le point sur les budgets exécuté et prévisionnel 2019, sur le projet de loi de finance 2019 avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le rapport de financement du dispositif national de surveillance sur la qualité de l'air, les projets inter-AASQA (PRISME (voir page 52), SPOT (voir page 54), Autopollen (voir page 42) et la révision de l'indice ATMO (voir page 50).

#### ■ Réunion du 05 avril

Les membres du Bureau ont évoqué les inventaires pris en compte dans les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et le positionnement des inventaires régionaux spatialisés des AASQA, la nouvelle démarche de travail en mutualisation inter-AASQA (achats, compétences, conventions, communication interne...), la préparation de l'Assemblée générale (financier, orientations stratégiques), ainsi que les Rencontres internationales Air et Santé 2019 (voir page 38), les positionnements de la Fédération sur les pollens et les pesticides et la convention collective.

### ■ Réunion du 03 juillet

Le Bureau a travaillé sur la place de la Fédération au sein de SynAirGIE, le modèle économique des AASQA et le statut de membre associé au sein d'Atmo France. Les Rencontres internationales Air et Santé 2019, les contributions d'Atmo France au sein des groupes de travail du Plan national santé-environnement (PNSE) 4 (voir page 31) et la révision de l'indice ATMO ont également été évoquées.

### ■ Réunion du 10 septembre

Le Bureau a été informé de l'actualité événementielle de la Fédération (Rencontres internationales Air et Santé 2019, Journées techniques de l'air et Journée nationale de la qualité de l'air 2019), des participations à des congrès (Congrès du Club des villes et territoires cyclables, Clean Air Forum), des arrêtés de fusion et représentativité parus en août 2019, du changement de convention collective, des travaux sur la révision de l'indice ATMO et du projet d'étude sur l'air dans les PCAET avec l'Ademe.

Il a validé la démission d'Awa Traoré et l'arrivée de Charlotte Lepitre au poste de responsable Partenariats et Projets, ainsi que la signature de la convention avec Autopollens. Enfin, l'Assemblée générale commune avec SynAirGIE a été préparée.

### ■ Réunion du 19 novembre

Les membres du Bureau sont revenus sur la dernière réunion du Conseil national de l'air (Lubrizol / NL Logistique, indice ATMO), la rencontre avec Arnaud Leroy, président de l'Ademe, le changement de convention collective, l'ouverture de la base PhytAtmo prévue en décembre 2019, la préparation de l'Assemblée générale de décembre 2019 et la célébration des 20 ans d'Atmo France.

## Le Secrétariat général

Il participe à structurer l'organisation du réseau et à coordonner sa représentation lors des différentes rencontres et réunions de travail.

### Marine Tondelier | Déléguée générale

Elle travaille sous la responsabilité du Bureau à la vie institutionnelle de la Fédération, à la définition de ses orientations et à leur mise en œuvre opérationnelle. Elle assure aussi les relations institutionnelles du réseau.  
01 86 95 31 44 | [marine.tondelier@atmo-france.org](mailto:marine.tondelier@atmo-france.org)

### Delphine Guillaume | Responsable Communication et Événementiel

Elle assure une information régulière inter-AASQA, et participe à l'animation, en lien avec le club Communication, de projets inter-AASQA. Elle a principalement pour mission de contribuer à faire connaître l'expertise et à valoriser les travaux et les données des AASQA, pour donner de l'écho aux positions que le réseau porte collectivement.  
01 86 95 31 47 | [delphine.guillaume@atmo-france.org](mailto:delphine.guillaume@atmo-france.org)

### Awa Traoré | Responsable juridique et

### administration de projets (jusqu'en septembre 2019)

Elle s'est occupée de la gestion juridique de la Fédération, de la coordination des projets inter-AASQA et avec d'autres partenaires, de l'accompagnement au montage de projets nationaux et internationaux via l'animation du club Veille appel à projets et du suivi des missions administratives. Elle a également suivi le dossier du changement de convention collective des AASQA.

### Charlotte Lepitre | Responsable Partenariats et Projets (depuis septembre 2019)

Elle suit les travaux inter-AASQA. Elle assure, dans l'intérêt des AASQA, la bonne élaboration, validation et suivi des projets et partenariats nationaux et internationaux ainsi que la représentation des AASQA dans les instances nationales et internationales.  
01 86 95 31 45 | [charlotte.lepitre@atmo-france.org](mailto:charlotte.lepitre@atmo-france.org)

### Joënia Barul | Chargée de gestion administrative et financière

En charge de la comptabilité et de la gestion administrative d'Atmo France, elle assure le secrétariat du groupe de travail paritaire et participe aux travaux inter-AASQA relevant de sa compétence.  
09 72 62 73 95 | [joenia.barul@atmo-france.org](mailto:joenia.barul@atmo-france.org)



## La Commission paritaire devenue Groupe de travail paritaire

La Convention collective nationale des AASQA prévoyait la mise en place d'une Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation. La Fédération Atmo France, au titre du Collège employeur, y dispose de 5 sièges.

Les représentant·e·s d'Atmo France siégeant à la Commission paritaire reçoivent mandat à partir des orientations du Bureau de la Fédération. Le Secrétariat général met à la disposition du Collège employeur ses ressources pour favoriser le bon déroulement des réunions.

Un arrêté de fusion, paru le 23 août 2019, a acté la fusion de la branche des AASQA avec celle des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils dans un délai maximal de cinq ans. Cette décision a eu pour conséquence de transformer la Commission paritaire en un Groupe de travail paritaire dont les décisions seront validées en Commission paritaire des bureaux d'études. Cette commission est composée pour le Collège employeur de 9 sièges pour la Fédération Syntec, 5 pour la Fédération Cinov et 1 pour Atmo France. Le groupe de travail paritaire s'est réuni deux fois en 2019 et a principalement travaillé sur le changement de convention collective.

## La Commission stratégie

Créée en 2017, la Commission stratégie a pour objet d'éclairer les choix du Bureau de la Fédération, en se saisissant de sujets qui nécessitent une coordination en urgence, ou qui, au contraire, nécessitent une réflexion prospective et un travail de consensus inter-AASQA pour défricher des débats en amont des réunions du Bureau, des conférences des président·e·s, des réunions des directeur·trice·s ou des Assemblées générales.

Elle s'est réunie deux fois en 2019.

### ■ Réunion du 04 février

La Commission stratégie a travaillé sur la stratégie de communication d'Atmo France. Elle a préconisé une communication qui appuierait les relations institutionnelles menées par la Fédération et les AASQA avec la rédaction de fiches repères thématiques (modélisation, qualité de l'air intérieur, pollens, pesticides, etc.). Ces dernières répondraient également aux nombreuses sollicitations du grand public et des partenaires.

### ■ Réunion du 18 juin

La Commission stratégie a travaillé et donné ses préconisations sur la stratégie de partenariats de la Fédération, les services des AASQA aux collectivités, la gouvernance et le travail interne au réseau des AASQA.

## Les réunions de directeur·trice·s

Les directeur·trice·s des AASQA se réunissent régulièrement pour faire le point sur les travaux en cours et échanger sur les sujets qui le nécessitent. Ils y associent tout membre du réseau ou consultant·e extérieur·e dont l'expertise serait nécessaire en fonction des points à l'ordre du jour.

En 2019, ils se sont réunis quatre fois.

### ■ Réunion du 20 mars (Paris)

La réunion a porté sur le changement de la convention collective nationale, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la subvention investissement de l'État, le financement du dispositif de surveillance des pesticides, la stratégie pollens, la mise à jour des référent·e·s thématiques et les auditions d'Atmo France (loi d'orientation sur les mobilités, Cour des comptes - voir page 34).

### ■ Réunion du 29 mai (Paris)

Cette réunion a été dédiée au changement de la convention collective.

### ■ Réunion du 05 juillet (Paris)

Les directeur·trice·s ont échangé sur le process de décision entre les directeur·trice·s, la convention collective et les accords d'entreprise au sein des AASQA, le projet SPOT et le Plan national santé-environnement (PNSE) 4.

Ils ont évoqué les partenariats avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique (Fimea), l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), la modélisation interrégionale et les Journées techniques de l'air 2019 (voir page 58).

### ■ Séminaire du 06 septembre (Paris)

En présence d'un juriste spécialisé, ce séminaire a été l'occasion de saisir tous les enjeux du changement de convention collective et de mettre en place un plan d'action. Il a été décidé de remplacer le groupe projet dédié à ce dossier par un groupe de travail élargi qui intégrerait une dimension métier dans la perspective de ce changement de convention.

### ■ Réunion du 02 octobre (Le Havre)

Les directeur·trice·s ont échangé sur l'ouverture de la plateforme PhytAtmo, les différents projets numériques (SPOT, DIDON, agrégateur, les projets 2020, le nouvel indice ATMO, la convention collective nationale, l'étude de l'Ademe sur l'intégration de la qualité de l'air dans les Plans climat-air-énergie territorial (PCAET) et la stratégie nationale de surveillance des odeurs.

### Les groupes de travail

La réflexion collective et la concertation s'organisent par thèmes au sein de groupes de travail, animés par des référent·e·s (voir page 12). Ils bénéficient de l'assistance du Secrétariat général et des moyens mutualisés de la Fédération. Leur mission revient notamment à :

- animer les réflexions et élaborer des propositions dans leurs domaines de compétence ;
- proposer aux référent·e·s et au Bureau les orientations stratégiques à développer ou à défendre auprès des partenaires ;
- préparer et soumettre au Bureau les décisions et les partenariats nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

Ils sont composés de représentant·e·s des AASQA, directeur·trice·s, expert·e·s ou administrateur·trice·s et de membres du Secrétariat général. Certains groupes associent également des représentant·e·s des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé ou du Laboratoire central de la surveillance de la qualité de l'air (LCSQA).

En 2019, plus de quinze groupes de travail ont été actifs : club Communication, nouvel indice ATMO, évaluation économique des PRSQA, comptabilité, Comité d'orientation des systèmes d'information (COSI), odeurs, pesticides, Comité d'organisation des Journées techniques de l'air, pollens, qualité de l'air intérieur, modélisation fine échelle, etc. La fréquence des réunions de ces groupes est variable avec une moyenne d'une réunion par trimestre. Les travaux des groupes de travail inter-AASQA sont décrits en page 56.



### SÉMINAIRE DE TRAVAIL AVEC LES MEMBRES ASSOCIÉS

Atmo France a organisé le 05 juin un séminaire de travail avec ses membres associés pour réfléchir et débattre sur le statut de membre associé au sein de la Fédération. L'objectif poursuivi est de mieux partager un certain nombre de connaissances mutuelles et de proposer aux membres associés des collaborations et moments d'échange privilégiés.

Les différents échanges ont conclu à de multiples actions :

- Garder le statut de membre associé en le faisant évoluer mais en conservant son appellation ;
- Mettre en place une charte des partenaires d'Atmo France ;
- Parcourir la liste des membres des Assemblées générales des AASQA pour lister ceux qui ont un échelon national ;
- Encourager une visibilité réciproque entre les membres associés et Atmo France par une page web dédiée sur le site Atmo France et la mise à disposition d'un logo « partenaire 2019 d'Atmo France » dont ils pourraient se prévaloir ;
- Encourager une information réciproque via une liste de diffusion réunissant Atmo France et ses membres associés ;
- Construire un réseau pour être plus efficace lors d'actions communes ;
- Étudier les besoins de formation des membres associés et intervenir dans leurs réunions nationales pour un point sur les actualités « air » ;
- Organiser un ou deux petits déjeuners par an, qui soit une rencontre/formation thématique sur un sujet « air » d'actualité.

## SynAirGIE, le groupement d'intérêt économique des AASQA

La Fédération Atmo France dispose d'un outil de mutualisation, SynAirGIE, groupement d'intérêt économique (GIE) dont toutes les AASQA sont membres ainsi que la Fédération. Un tel cadre juridique de mutualisation permet des mises en commun de moyens matériels et humains sur un projet ou une activité, dans le respect des règles juridiques et fiscales en vigueur.

En 2019, l'Assemblée générale du GIE s'est réunie trois fois.

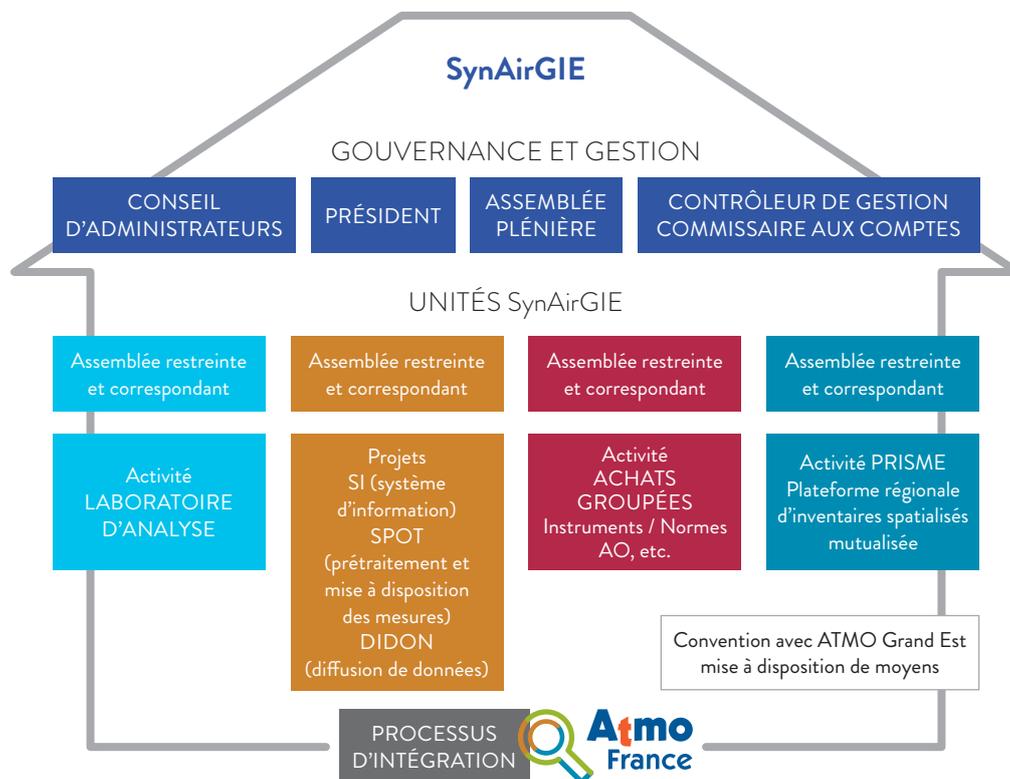
Un groupe de travail sur la révision des statuts avec le concours d'un juriste a étudié une proposition discutée et amendée par les membres du GIE puis approuvée en décembre 2019.

SynairGIE est dorénavant composé d'un conseil d'administrateurs, d'un président, d'une assemblée plénière et d'assemblées restreintes pour la gouvernance des unités. La Fédération est membre de droit de l'assemblée plénière et du conseil d'administrateurs de SynAirGIE.

Pour intégrer de nouvelles activités au sein du groupement, la procédure passe par une demande circonstanciée émanant d'AASQA souhaitant mutualiser des moyens avec examen de complétude par le conseil d'administrateurs, avis conforme du Bureau d'Atmo France puis approbation en assemblée plénière du GIE.

Le GIE est toujours employeur de deux des cinq salariés de l'unité Laboratoire d'intercomparaison chimie (LIC), les trois autres restant mis à disposition par ATMO Grand Est. SynAirGIE a par ailleurs embauché en 2019 une chargée de projet pour l'Unité SI/SPOT/DIDON (basée à Grenoble) et un développeur informatique pour l'Unité PRISME (basé à Nice).

L'assemblée plénière a également approuvé l'embauche d'un directeur, Bruno Sieja, qui prendra son poste en mars 2020.



## COMMUNICATION INTERNE

Le travail effectué en 2018 pour favoriser la communication interne entre le Secrétariat général, les directeur·trice·s et les président·e·s des AASQA et les AASQA s'est poursuivi en 2019. Une fluidité s'est mise en place permettant d'avoir une communication efficiente mais également d'impulser une nouvelle dynamique de travail en commun et de conforter un sentiment d'appartenance au réseau.

### Les Expressos du matin

Chaque jour, le Secrétariat général effectue une veille sur l'actualité et rédige en équipe des brèves d'information et d'actualité sur la plateforme collaborative BUZ, interne aux AASQA. Envoyé à 503 collaborateurs tous les matins, cet « Expresso du matin » a vocation à être lu à leur arrivées à leur poste de travail. Il attire l'attention sur l'information du jour à ne pas manquer dans leur flux d'informations quotidien en zoomant sur des nouvelles du réseau ou en les mettant en perspective en l'actualité..

En 2019, 232 expressos ont ainsi été diffusés.

### Les bilans hebdomadaires

Afin de tenir informés les directeur·trice·s et les président·e·s des activités effectuées par les salariées du Secrétariat général et du planning des événements et réunions à venir, un bilan hebdomadaire leur est envoyé tous les lundis matin. Sa rédaction se fait de manière collaborative tout au long de la semaine.

En 2019, 42 bilans hebdomadaires ont été diffusés au réseau.

### Réorganisation de la gestion administrative

La mise en place des outils de suivi en 2018 a permis de revoir l'organisation interne et la gestion de nos divers documents afin d'être conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). Une charte a été produite à cet effet.

Afin de travailler de manière optimale, Atmo France s'est dotée d'outils numériques : une base de données Customer Relationship Management (CMR) qui sera opérationnelle en 2020 et d'une base de données en droit social combinée à un accompagnement juridique.

Suite à un sondage sur l'utilisation de la plateforme collaborative BUZ, la gestion et l'organisation des banques documentaires ont également été revues permettant à l'ensemble des collaborateur·trice·s un accès rapide à l'information recherchée.



# COMMUNICATION EXTERNE

La communication vers l'extérieur (pouvoirs publics, presse, grand public, etc.) s'est orientée vers un style éditorial institutionnel et sa présence s'est intensifiée sur le digital. Ceci correspondait à une des orientations stratégiques de 2019 : « Développer une communication institutionnelle sur le net (réseaux sociaux, sites web) ».

## Des sites webs mieux référencés et plus actifs

Le site web de la Fédération **atmo-france.org** a continué sa réactualisation avec un travail important sur le référencement afin que le site ressorte sur des mots clés tels que « qualité de l'air », « énergie », « climat », « air », « surveillance »... sur la première page des principaux moteurs de recherche. Un changement de l'interface graphique a également permis de faciliter son usage sur smartphone et tablette. Chaque mois, au moins trois actualités sur la qualité de l'air ou sur les AASQA sont publiées.

Cette activité éditoriale et son référencement a permis d'augmenter le nombre de visiteurs de + 136 % sur un an. Chaque mois, ce sont plus de 7 000 internautes qui consultent le site. La page sur « la qualité de l'air dans votre région » est la plus consultée avec plus de 43 791 vues puis viennent la page « actualités » avec 32 343 vues et la page « l'air en France » avec 18 367 vues.

Officiellement lancé le 09 janvier à l'occasion des vœux 2019, **abc-dair.org** est un site web pédagogique et de sensibilisation pour tous autour de la qualité de l'air, de l'énergie et de la santé. Il regroupe les ressources éducatives et périscolaires des AASQA mais également les outils proposés par les pouvoirs publics et par les associations d'éducation à l'environnement partenaires des AASQA. Il a également bénéficié d'un référencement adapté pour qu'il puisse être facilement (re)trouvé sur les moteurs de recherche.

## Les réseaux sociaux

La Fédération est présente sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, LinkedIn et Youtube. Elle poste régulièrement sur Twitter et LinkedIn. Sa présence fréquente lui a permis d'augmenter son nombre d'abonnés : + 32 % sur Twitter et + 38 % sur LinkedIn en 2019.

## Mise à jour de la plaquette de présentation Atmo France version anglaise

La plaquette de présentation générale de la Fédération a été revue en novembre 2019 à l'occasion du Clean Air Forum qui s'est déroulé à Bratislava (voir page 41).

## Une brochure sur la problématique de la qualité de l'air pour les élections municipales 2020

À l'approche des élections municipales et intercommunales de 2020, Atmo France a souhaité donner aux candidat-e-s des éléments de compréhension sur la problématique de la qualité de l'air sur leurs territoires afin qu'ils-elles puissent l'intégrer dans leurs programmes et leurs futures actions en tant qu'élu-e-s. Pour y répondre, elle a produit une brochure intitulée *Un air sain pour tous : une opportunité à saisir !* disponible sur son site internet.

Plusieurs AASQA ont repris ce support en l'adaptant à leurs problématiques régionales pour interpeller les candidat-e-s.

## Les communiqués de presse

Les communiqués de presse<sup>(1)</sup> sont rédigés conjointement avec le Secrétariat général, les référent.e.s thématiques et les référentes communication.

(1) disponibles sur <https://atmo-france.org/espace-presse/>

## ■ Publication du *Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2018* - 18 mars 2019

À l'occasion de la Journée française de l'allergie du 19 mars 2019, les organismes de surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant, l'Association des Pollinarius Sentinelles de France (APSF), la Fédération Atmo France (regroupant les AASQA) et le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), ont publié le *Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2018*. En plus des bons gestes à adopter et des focus sur les espèces les plus allergisantes, cette nouvelle édition présente le bilan en chiffres de la surveillance effectuée (nombre de bulletins d'alerte, nombre de visites sur les sites internet des acteurs, etc.), une nouvelle carte représentant les villes et régions surveillées et le calendrier des événements en lien avec la thématique.

## ■ Qualité de l'air et risque de condamnation de la France - 17 mai 2019

Suite à la décision de la Commission européenne de renvoyer la France devant la Cour de justice de l'Union, Atmo France a indiqué la poursuite de son accompagnement auprès des pouvoirs publics et la mobilisation de ses outils, ressources et expertises (inventaires d'émissions, cartes stratégiques de l'air, diagnostics territoriaux, simulation d'impact des politiques prévues et menées, etc.) pour suivre l'efficacité des plans d'action.

## ■ Rencontres internationales

### Air et Santé 2019 - 03 septembre 2019

La qualité de l'air, aujourd'hui reconnue comme enjeu majeur de santé publique, est le sujet d'interrogations grandissantes de la société civile. Entre résultats de la recherche, évaluation de l'impact sanitaire, actions et réglementation, quelles sont les avancées pour préserver notre santé ?

Sept ans après les premières Rencontres internationales air-climat-santé Toulouse 2012, la Fédération et Atmo Occitanie renouvellent cette manifestation pour faire le point sur ces questions.

## ■ Atmo France s'engage pour améliorer la surveillance des pollens en France - 03 octobre 2019

Les pollens sont à l'origine d'environ 50 % des allergies, quatrième maladie chronique mondiale qui, selon certaines études, risquent de s'aggraver avec le réchauffement climatique. Face à ce constat, Guy Bergé, Président d'Atmo France, réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité (AASQA), a signé une convention avec le réseau européen des organismes météorologiques EUMETNET, pour améliorer la surveillance et l'information des citoyens sur la problématique des pollens en France.

## ■ Mise à disposition de quinze années de mesures de pesticides - 18 décembre 2019

Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réalisent, depuis 2002, des mesures de pesticides dans l'air en fonction des ressources locales et des soutiens financiers mis à leur disposition. Elles améliorent ainsi les connaissances tout en répondant aux attentes sociétales croissantes sur le sujet.

Les résultats et les rapports en découlant ont été communiqués par chacune de ces associations sur leurs sites internet. Ils ont également été progressivement regroupés, pour en faciliter la manipulation et l'interprétation, au sein d'une base de données de travail commune à l'ensemble de nos structures : la base PhytAtmo, pilotée par la Fédération Atmo France. Cette base recensant quinze années de mesures des pesticides dans l'air est désormais ouverte au public.

## Retombées et sollicitations presse

Le Secrétariat général a poursuivi ses contacts réguliers avec la presse nationale.

La Fédération a été très sollicitée puisqu'elle a répondu à près de 100 demandes d'interviews ou d'informations de la part de la presse, coordonnées par le Secrétariat général et assurées par le réseau de référent·e·s sur les différentes thématiques. Des reprises dans la presse ont été recensées suite aux différentes prises de parole d'Atmo France notamment celles liées au lancement de la base de données des mesures pesticides PhytAtmo en décembre 2019.



## Réponses aux sollicitations

En plus des journalistes, le Secrétariat général est sollicité par des particuliers et des institutionnels (grand public, sociétés privées ou universitaires) souhaitant avoir des renseignements sur des thèmes variés : pollution locale de l'air, utilisation des données open data, appui technique pour des études, demande d'interview ou d'informations pour des rapports, mémoires et travaux étudiants, sponsoring, candidatures, etc. Les demandes se font principalement par courriel et lorsque cela concerne des demandes locales, elles sont systématiquement renvoyées vers les AASQA correspondantes.

En 2019, ce sont près de 150 sollicitations qui nous sont parvenues soit une augmentation de 25 % par rapport à 2018. Cette augmentation montre que la notoriété d'Atmo France et son positionnement comme acteur de référence sur la surveillance de la qualité s'ancre dans l'espace public.

## Newsletters

En 2019, la ligne éditoriale tournée vers l'externe et mettant en valeur les actualités de la Fédération nationale, et de la qualité de l'air, a été poursuivie avec des nouveaux focus sur le site internet « vu sur [atmo-france.org](http://atmo-france.org) » afin de susciter plus de trafic et de visibilité.

En 2019, 10 newsletters ont été envoyées.

## Les rédactions d'articles

Atmo France a été sollicitée pour participer à des revues scientifiques tel que *Responsabilité et Environnement*, une série des *Annales des Mines* dans son numéro d'octobre 2019. Guy Bergé y a signé un article intitulé « Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) au service des collectivités pour la reconquête de la qualité de l'air ». <sup>(1)</sup>

(1) consultable sur <http://www.annales.org/re/2019/resumes/octobre/14-re-resum-FR-AN-octobre-2019.html#14FR>



## Les vidéos thématiques

Une chaîne Youtube pour Atmo France <sup>(2)</sup> a également été créée en 2019. Cette chaîne a comme principal objectif de développer la notoriété des AASQA. Ces vidéos sont diversifiées et ludiques : de la présentation de l'AASQA aux métiers de la qualité de l'air en passant par les bons gestes pour améliorer la qualité de l'air.

Pour ce faire, une centralisation et publication des vidéos du réseau dans différentes playlists dédiées à chaque AASQA (Airparif, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, ATMO Grand Est, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Guyane, Atmo Hauts-de-France, Lig'Air, Madinair, Atmo Normandie, Atmo Nouvelle-Aquitaine, Scal'Air) a été faite.

Fin 2019, deux vidéos thématiques sur les pesticides <sup>(3)</sup> et les AASQA <sup>(4)</sup> ont été faites et publiées sur la chaîne Youtube de la Fédération. L'objectif de ces vidéos est de mettre en valeur le travail et l'expertise des AASQA. D'autres vidéos sont prévues en 2020.

(2) [https://www.youtube.com/channel/UC-C4d27ZWv9EIrY8JD4XA\\_A](https://www.youtube.com/channel/UC-C4d27ZWv9EIrY8JD4XA_A)

(3) <https://youtu.be/OxsR-S6sVjw>

(4) <https://youtu.be/Leboqdwpl0c>

# DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

Le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air est composé du ministère en charge de l'Environnement qui en assume la responsabilité, du Laboratoire central de la surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) qui en assure la coordination technique et scientifique, d'Atmo France et des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) (voir page 14).

## Le Comité de pilotage de la surveillance (CPS)

Le CPS est l'instance de coordination, de concertation et de décision du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air. Il rassemble des représentant·e·s du ministère en charge de l'Environnement, du LCSQA, d'Atmo France et des AASQA.

Le CPS se réunit chaque trimestre afin de suivre la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de s'assurer de sa conformité vis-à-vis des dispositions de la réglementation européenne, de l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant et de la mise en œuvre des actions du Plan national de surveillance de la qualité de l'air (PNSQA).

## Les réunions du CPS

Le Comité de pilotage de la surveillance s'est réuni trois fois en 2019.

### ■ Réunion du 17 janvier

Le programme de travail 2019 du LCSQA a été présenté et les AASQA ont pu faire leurs retours. La réunion a également porté sur l'élaboration du prochain rapport sur le suivi des financements et les coûts du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, transmis à la Commission européenne. Le contentieux européen, la loi d'orientation des mobilités (LOM), la remontée des données vers Geod'air et la mise en ligne de la Banque nationale des ventes de produits phytosanitaires (BNV-D) ont également été abordés.

### ■ Réunion du 13 mars

Le CPS a fait un point sur l'évolution de l'indice ATMO et a décidé de la tenue d'échanges bilatéraux entre les AASQA, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et le LCSQA concernant l'évaluation des zones à faible émission (ZFE). Les participant·e·s ont également échangé sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) mobilisable et sur la nécessité d'organiser une réunion avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction générale des douanes et des droits indirects et les AASQA sur le sujet.





### ■ Réunion du 10 décembre

Le CPS a échangé sur les nouvelles exigences du rapportage et ses conséquences sur le dispositif national de surveillance, notamment sur l'ajout par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de contrôles de cohérence avec le rapportage préliminaire et l'introduction de délais de plus en plus courts selon les recommandations de la Cour des comptes européenne. Le CPS a identifié deux voies d'amélioration pour gagner en efficacité dans la remontée des données. Une présentation du document retraçant l'ensemble des éléments qui conduisent à la décision en termes de prévision a été réalisée.

## Les séminaires du LCSQA

### ■ Séminaire « Journée à l'Ineris » - 19 juin

Les directeur-trice-s et président-e-s des AASQA étaient invité-e-s à une réunion sur le programme de travail du LCSQA en présence de Laurent Michel (directeur général de l'Énergie et du Climat), Cédric Messier (chef du Bureau de la qualité de l'air), Raymond Cointe (directeur général de l'Ineris), Thomas Grenon (directeur du LNE) et Alain-Louis Schmitt (directeur de l'IMT Lille-Douai).

Des représentant-e-s d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Airparif, Hawa Mayotte, Qualitair Corse, Air Breizh, Atmo Occitanie, AtmoSud et Atmo France ont participé aux échanges qui ont porté sur la présentation faite par le LCSQA de son programme de travail, de l'avancement de la réalisation de son contrat de performance 2016-2021 et de ses perspectives. Les échanges ont également porté sur l'état la campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant (CNEP) et sur des actions de l'Ineris relatives à l'intégration des expositions dans les études, la cellule d'appui aux situations d'urgence et incendies industriels.

Une visite des installations techniques de l'Ineris était au programme à la halle S-Nano, plateforme d'essais nano-matériaux-nanopoudres S-Nano, boucle d'essais « émissions atmosphériques » et banc de test des appareils de chauffage domestique au bois et galeries d'essais « incendie ».

## Les rendez-vous de travail avec des représentant-e-s des ministères et de la Commission européenne

Atmo France échange très régulièrement avec les différents ministères qui suivent ses travaux. Ont notamment eu lieu en 2019 :

### ■ 06 février

Rencontre avec Cédric Messier, chef du Bureau de la qualité de l'air (BQA).

### ■ 12 février

Rencontre avec Valerian Gratpain et Caroline Paul de la Direction générale de la santé au ministère des Solidarités et de la Santé (DGS), Éric Dodemand de la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire (DGEC).

### ■ 13 février

Rencontre avec Laurent Michel, directeur de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

### ■ 15 avril

Rencontre avec la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

### ■ 29 mai

Rencontre avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

### ■ 20 juin

Rencontre avec le cabinet de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire.

### ■ 10 septembre

Rencontre avec Pascale Vizy de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

### ■ 18 novembre

Rendez-vous avec M. Boijman de la Direction générale de l'environnement (DG Env- service de la Commission européenne en charge de l'Environnement).

### ■ 12 décembre

Réunion avec Pascale Vizy de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

### ■ 23 décembre

Rencontre avec Cédric Herment, conseiller technique risques et santé-environnement au cabinet d'Élisabeth Borne.

## La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Air

En 2019, Atmo France a été très mobilisée sur le sujet de la TGAP Air, dont le projet de texte de la loi de finances 2019 adopté en décembre 2018 a décidé du transfert des Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des finances publiques (DGFIP) (article 193).

À compter de 2020, la TGAP, dans sa composante « émissions polluantes » sera déclarée et recouvrée par les services de la DGFIP. La TGAP « émissions polluantes » devra ainsi être déclarée et liquidée au moyen d'une déclaration « annexe » de la déclaration CA3 de TVA.



Plusieurs rencontres ont donc eu lieu entre Atmo France et la DGDDI, la DGFIP ou encore la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère en charge de l'Environnement concernant le mode de collecte, les entreprises assujetties et la méthode d'application des seuils.

## CONSEIL NATIONAL DE L'AIR (CNA)

Le CNA constitue l'instance de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'Environnement pour donner un avis et être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Le CNA est présidé depuis le mois de juillet 2018 par Jean-Luc Fugit, député du Rhône, entouré de deux vice-présidents : Alain Chabrolle, vice-président de France Nature Environnement et Isabelle Moomas, professeure de santé publique à l'Université Paris-Descartes. Il est composé de 50 membres, représentant·e-s des administrations, établissements publics, élu·e-s, personnalités qualifiées, industriels et associations. Atmo France y est représentée par Jean-Félix Bernard (président d'Airparif) et Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France).



### Les groupes de travail du Conseil national de l'air

Deux groupes de travail ont été mis en place par le CNA en début de l'année 2019. Ils se réunissent dans l'objectif de fournir des préconisations et bonnes pratiques aux ministres.

**Le groupe de travail 1**, présidé par Isabelle Moomas et le Bureau de la qualité de l'air (BQA), traite de la sensibilisation et de la formation.

**Le groupe de travail 2**, présidé par Alain Chabrolle et le BQA, traite des initiatives des territoires pour réduire l'impact de la pollution de l'air.



## Les réunions du CNA

### ■ Réunion du 07 février

Lors de cette première réunion de l'année le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et ses principales mesures pour une mobilité propre ont été présentés. L'étude relative à une zone de contrôle des émissions de polluants atmosphériques en Méditerranée (ECA) publiée le 21 janvier par l'Ineris, le Citepa, le Cerema et Plan Bleu a également fait l'objet d'un exposé. Deux groupes de travail ont par ailleurs été mis en place.

### ■ Réunion du 11 avril

Le bilan du Plan d'action pour la qualité de l'air intérieur (PQAI), le plan « Mon environnement, ma santé » (PNSE 4), les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur et le rapport de la mission TGAP ont fait l'objet de présentations.

### ■ Réunion du 27 juin

La majeure partie de la réunion a été dédiée aux travaux sur l'indice ATMO engagés par Atmo France, sous l'égide du ministère, en vertu de l'action 19 du Plan national de surveillance de la qualité de l'air (PNSQA) qui prévoyait la promotion d'une information télévisuelle quotidienne à l'aide d'un indice ATMO rénové.

Lors de cette réunion, le BQA a également présenté les principales « dispositions air » de la LOM.

### ■ Réunion du 11 septembre

Un suivi des travaux sur la révision de l'indice ATMO a été fait au cours de cette réunion avec une présentation de la note faisant la synthèse des propositions du groupe de travail présidé par Atmo France et Airparif sur le sujet. Les travaux de l'International Council on Clean Transportation (ICCT) sur les émissions du trafic routier et ceux de la Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique (Fimea) et « l'économie de l'air » ont également fait l'objet d'une présentation.



### ■ Réunion du 07 novembre

Lors de cette réunion, un retour a eu lieu concernant l'incident de Lubrizol / NL Logistique. Cela a été l'occasion pour Atmo France de présenter les travaux qui ont été menés par Atmo Normandie. Jean-Luc Fugit a proposé la réalisation d'un avis du CNA sur l'affaire Lubrizol / NL Logistique. L'Anses a également présenté son avis sur l'état des connaissances relatives aux particules et le ministère a présenté l'état d'avancement du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).



# GROUPE SANTÉ ENVIRONNEMENT (GSE)

Le GSE est une instance interministérielle présidée par la députée Élisabeth Toutut-Picard, qui rassemble le ministère en charge de l'Environnement et le ministère des Solidarités et de la Santé. Il réunit différents collègues : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie. Il est chargé du suivi général et de la mise en œuvre du Plan national santé environnement (PNSE) et de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE).

En 2019, le GSE a suivi la fin et la restitution des travaux du troisième PNSE (pour les années 2015 à 2019) et travaillé à l'élaboration du quatrième PNSE (pour les années 2020-2024), tout en suivant la deuxième SNPE.

## Les actions menées par Atmo France

Atmo France est engagée dans les travaux autour des PNSE 3 et 4, ce qui s'est concrétisé par :

- le suivi des travaux des différents groupes de travail ;
- la sollicitation des directeur·trice·s référent·e·s en fonction des thématiques ;
- l'amendement des différentes contributions ;
- la participation à diverses réunions.

Des contacts réguliers ont également lieu avec Émilie Hillion, cheffe du Bureau santé environnement de la Direction générale de la prévention des risques qui coordonne les travaux du GSE et des PNSE.

La participation aux différents groupes de travail a permis à la Fédération de contribuer à l'élaboration de la feuille de route du PNSE 4 (co-rédaction des recommandations sur les pesticides), la rédaction du rapport *Bilan des travaux du PNSE 3 de 2015 à 2019*, la présentation des compétences des AASQA et leurs travaux lors des ateliers organisés par le GSE qui coordonne le PNSE.

Atmo France a également présenté le *Rapport de surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant 2018* (voir page 42) et la campagne exploratoire de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant (voir page 44).

## Le PNSE 3

Le PNSE 3 a été publié début 2015. Atmo France a été associée à son élaboration (en 2013 et 2014) en participant aux réunions du GSE ainsi qu'à ses groupes de travail et ses consultations. Le plan porte sur 107 actions, dont une douzaine concernent directement les AASQA.

Cinq groupes de travail (GT) ont été mis en place en 2015 pour le suivi et la mise en œuvre du PNSE 3 et de ses actions. Atmo France a été associée à quatre d'entre eux :

- GT1 « santé biodiversité, santé et changement climatique » ;
- GT2 « recherche et formation » ;
- GT4 « risques à fortes incertitudes scientifiques et enjeux de connaissance sur les expositions » ;
- GT5 « santé-transport ».

## Le bilan du PNSE 3

Lors de la réunion du 09 juillet 2019, un bilan des actions des cinq groupes de travail du PNSE 3 a été présenté ainsi que le rapport d'évaluation du PNSE 3 publié par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en décembre 2018.

Le rapport porte sur la réalisation des actions du plan, les moyens mobilisés, sa cohérence, sa gouvernance, la pertinence de la déclinaison actuelle du plan national en plans régionaux, le tout dans l'objectif de formuler des propositions de structuration du PNSE 4.

L'IGAS formule plusieurs constats : le PNSE 3 est peu opérationnel, avec des actions pour la plupart non quantifiées, que ce soit en termes d'enjeux ou en termes d'objectifs. Il ne définit pas les moyens à l'incitation ou de la contractualisation, aucun budget ne lui est associé et son articulation avec les PRSE est insuffisant.

Un PNSE 4 dimensionné aux enjeux et articulé avec les autres vecteurs de l'action publique est donc appelé de leurs vœux. L'IGAS recommande notamment de doter le GSE d'un statut et de moyens pour le pilotage, d'inscrire la santé environnementale dans la Stratégie nationale de recherche et identifier des budgets dédiés et de mettre en place un observatoire national de la santé environnementale.



## ÉLABORATION DU PNSE 4 « MON ENVIRONNEMENT, MA SANTÉ »

Le PNSE 4 intitulé « Mon environnement, ma santé » a fait l'objet de six groupes de travail destinés à son élaboration, qui ont travaillé tout au long de l'année 2019. Il s'agit d'un plan chapeau interministériel, qui doit intégrer les stratégies et plans sectoriels, qui est organisé autour de la notion d'exposome. Sa mise en consultation publique, initialement prévue pour novembre 2019, a finalement été décalée. Atmo France a contribué aux six groupes de travail créés :

- 1. Exposome/recherche :** il a pour objectif de mieux connaître l'exposome chez l'homme et dans l'environnement.
- 2. Formation/information :** il a pour objectif d'intégrer la santé environnementale dans la formation initiale et continue ainsi que d'inciter la prise en compte active de la santé environnementale par les différents acteurs locaux.
- 3. Indicateurs/accès aux données :** il a pour objectif de définir un tableau de bord d'indicateurs et une méthodologie concernant les principes et les critères de sélection d'indicateurs.
- 4. Réduction des expositions environnementales :** il travaille à une stratégie nationale visant à réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux agents physiques et aux substances chimiques préoccupantes.
- 5. Air intérieur :** il a pour objectif de favoriser la prise en compte de la thématique, d'accompagner le changement de pratiques afin de réduire son exposition et d'intégrer la qualité de l'air intérieur tout le long de la vie d'un bâtiment et en assurer la traçabilité.
- 6. Boîte à outils et d'animation au plus près des territoires :** il a pour objet la création d'une plateforme informatique.

Atmo France a envoyé un courrier le 3 juillet 2019 à Elisabeth Toutut-Picard, présidente du GSE, afin de l'alerter sur l'absence de grands enjeux sanitaires tels que les pesticides, les pollens ou les particules ultrafines dans le PNSE 4.

## La Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE)

À l'occasion de la Journée santé-environnement organisée le 14 janvier 2019 par les ministères des Solidarités et de la Santé et en charge de l'Environnement, les ministres Agnès Buzyn et François de Rugy ont annoncé la consultation publique de la deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2) pour la période 2019-2022. Cette stratégie est construite en trois axes et treize mesures phares. Atmo France a participé à sa rédaction, notamment via l'élaboration de fiches actions.



### Les axes du plan d'action de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

**Le premier axe « protection de la population, former, informer »** traite de la substitution ou de l'interdiction de certaines substances ainsi que de la gestion de la publicité.

**Le deuxième axe « prévenir l'imprégnation de l'environnement »** met en avant la recherche sur les impacts de substances en particulier des personnes sensibles via l'alimentation, de la faune et de la flore.

**Le troisième axe « améliorer les connaissances »** regroupe des actions de recherche, de surveillance et d'évaluation.

Début septembre 2019, le texte complet ainsi que le plan d'action ont été publiés.

## AUTRES CADRES D' ACTIONS

### Club Synergie pour la transition énergétique par la planification (STEP)

Le club STEP, animé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), est composé du Réseau Amorce, d'Atmo France, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), d'Energy Cities, de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (Flame), de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare) et du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'Environnement. Il a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique par la planification. Les membres de ce club mettent en synergie leur expertise et leurs actions pour mieux accompagner les collectivités.

Au cours de l'année 2019, le club STEP a principalement travaillé à la finalisation de la note de douze pages sur les indicateurs air-climat-énergie<sup>(1)</sup>. Cette publication, pilotée par l'Ademe et Atmo France, a été publiée en janvier 2020. Elle a été présentée et diffusée lors d'un atelier animé par Atmo France lors des Assises européennes de la transition énergétique de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2020.

L'année 2019, avec trois réunions techniques, a également permis au club STEP de partager et d'échanger à propos de :

- l'évolution de l'article 179 de la loi de transition énergétique traitant de la mise à disposition des données locales de l'énergie ;
- le guide méthodologique sur les Schémas directeurs de l'énergie publié par l'Ademe et GrDF ;
- les projets phares des différents membres.

(1) <https://www.ademe.fr/indicateurs-territoriaux-climat-air-energie-lesquels-choisir-comment-utiliser>

### Les travaux à venir du Club STEP en 2020

**L'organisation d'un événement spécifique** en juin 2020 à Paris.

**La production d'une publication** pour favoriser l'accompagnement des collectivités sur le volet économique de la transition écologique et énergétique, en lien avec le sujet de la planification.

**La rédaction d'une nouvelle publication** de quatre pages sur le « panorama de l'offre de la donnée », pilotée par la Direction générale de l'énergie et du climat et Amorce.

### Conseil supérieur de la météorologie (CSM)

Le CSM, dont le président est le ministre chargé de l'Environnement, est l'organe de concertation national entre la direction de Météo-France et ses interlocuteurs ou utilisateurs publics ou privés. Des commissions spécialisées sont chargées d'étudier les problèmes relevant de différents domaines d'activités représentés au Conseil, d'exprimer des vœux ou des recommandations et d'en suivre la réalisation.

Atmo France, membre de la Commission santé-environnement, a participé à l'assemblée plénière du CSM le 16 mai 2019 au cours de laquelle il a été proposé à la Fédération de participer aux Commissions agriculture et éducation-formation. Atmo France a pu présenter ses travaux sur les pollens dont Pollin'air.

### État des connaissances des émissions des particules fines des navires

La contribution du trafic maritime international et domestique à la pollution en Europe correspondrait à 4,5 % des émissions de particules fines  $PM_{10}$  en suspension et 8 % des émissions de particules  $PM_{2,5}$ . Dans certaines villes françaises comme Marseille par exemple, les émissions de polluants atmosphériques liées au transport maritime représentent 20 % des émissions d'oxydes d'azote, 70 % des émissions d'oxydes de soufre, 2 % des émissions primaires de particules fines ( $PM_{10}$ ).



Cette pollution des navires induirait une mortalité prématurée d'environ 50 000 personnes par an au niveau européen et un coût de 58 milliards d'euros. Ainsi, des travaux ont été menés afin d'établir un dossier pour le classement de la Méditerranée par l'Organisation maritime internationale (OMI) en zone d'émissions contrôlées via le projet Ecamed.

En 2018, à l'initiative du ministère en charge de l'Environnement, un groupe de travail, regroupant plusieurs acteurs dont le Cerema, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), l'Ademe, des armateurs, France Nature Environnement, des constructeurs, des bureaux d'études et Atmo France, avait été créé dans le but de travailler sur l'état des connaissances des émissions de navires et leur impact, les innovations et la recherche et développement, la réalisation d'une campagne de mesure et la labellisation.

En 2019, ce groupe de travail et ses quatre sous-groupes thématiques ont poursuivi leurs échanges. Atmo France a participé au premier sous-groupe sur l'état de connaissances dont l'objectif était d'obtenir un recueil de références dans un document unique classé par thématiques (émissions, impact sanitaire et changement climatique). Les AASQA ont été amenées à transmettre dans le cadre de ce sous-groupe de travail toutes les études qu'elles ont menées sur l'impact du trafic maritime sur la qualité de l'air et la santé. Ainsi, une déclinaison de ce groupe de travail plénier a été créée à l'échelle d'Atmo France, afin de pouvoir suivre entre AASQA les travaux de ce groupe et de coordonner la participation des AASQA aux différentes réunions et événements.

Le travail de recueil de références, effectué principalement par le Cerema, a été présenté à tous les acteurs lors de la réunion du groupe de travail « émissions de particules du transport maritime » du 06 juin 2019. L'objectif des travaux est principalement de faire évoluer la réglementation pour une meilleure prise en compte des émissions maritimes et tout particulièrement des particules fines.



### ÉTUDE ECAMED

Publiée le 18 janvier 2019, l'étude Ecamed porte sur l'impact de la mise en œuvre d'une zone de réglementation des émissions (ECA) en mer Méditerranée, coordonnée par l'Ineris et réalisée avec le Cerema, le Citepa et Plan Bleu.

Les résultats de l'étude sont positifs et montrent un gain environnemental et sanitaire important pour l'ensemble des pays méditerranéens avec une baisse significative des particules fines, de dioxyde d'azote bien que certaines zones observent des augmentations de la concentration d'ozone.

Cette zone ECA ou Seca-Neca aurait également un effet sur les terres : elle permettrait de réduire de 30 à 40 % les dépôts azotés sur les écosystèmes côtiers. D'un point de vue sanitaire, l'étude indique qu'elle éviterait 40 % des décès prématurés. Côté financier, les bénéfices seraient trois fois plus élevés que les coûts. Les analystes tablent de surcroît plutôt sur une augmentation de trafic ce qui impliquerait que l'étude a tendance à minorer l'impact de la zone Seca-Neca.

Cette étude a été présentée à l'Union européenne et aux autres pays méditerranéens à l'OMI pour validation de la mise en place d'une zone ECA au plus tôt d'ici 2022.

## Projet Life

France Nature Environnement (FNE), membre associé d'Atmo France, a sollicité un appui de la Fédération au niveau national et des AASQA au niveau régional sur son projet Life « Agricult'Air : réduire les émissions agricoles d'ammoniac, méthane et de pesticides ». Développé sur trois ans de 2019 à 2021, le projet a été déposé en septembre 2018 par quatre associations : Deutsche Umwelthilfe (DUH), le Lac Constance (Suisse-Allemagne), le Bureau européen de l'environnement et FNE pour représenter la France.



FNE a demandé à Atmo France d'assister aux tables rondes et de participer au plan de communication relatif au portage national du projet et aux AASQA de l'appuyer scientifiquement et techniquement sur les recommandations régionales que FNE rédigera dans le cadre du projet.

# ACTIONS INSTITUTIONNELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES

## Les auditions et contributions d'Atmo France

### ■ Audition sur la loi d'orientation des mobilités (LOM) par la Commission du développement durable - 19 mars

À l'invitation de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale, Atmo France a été auditionnée sur la partie III du projet LOM, qui concerne les mobilités propres et actives. L'audition était présidée par Jean-Luc Fugit, rapporteur de la Commission du développement durable sur le texte à l'Assemblée nationale.

Cette audition était organisée sous forme de table ronde avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) et Respire. Jean-Félix Bernard et Karine Léger, respectivement président et directrice d'Airparif, y ont représenté Atmo France. Ils ont fait remonter l'illicibilité des plans du fait de leur multiplicité, de leur manque d'évaluation et d'objectifs concrets. Le besoin de plafonds territoriaux d'émission dans le projet de texte de la LOM a également été mentionné ainsi que le besoin d'évaluer les ZFE en termes d'efficacité, de rapport coût/bénéfice grâce à des critères minimum, homogène, définis et à un calendrier méthodologique de diagnostic.

### ■ Audition par la Cour des comptes sur le suivi du rapport parlementaire relatif aux politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air - 28 mars

L'audition d'Atmo France intervenait après les auditions d'Atmo Hauts-de-France, AtmoSud et Airparif. La Fédération a indiqué aux représentants de la Cour des comptes qu'elle regrettait le faible taux de mise en œuvre des préconisations faites par le rapport en 2015. Ont également été abordés : la multiplicité des plans, la rareté de leurs évaluations, l'écart entre la connaissance et les outils de communication vieillissants et la rénovation de l'indice ATMO en cours, l'impact économique, touristique et agricole de la pollution de l'air, la TGAP, l'insécurité financière et les investissements des AASQA, etc.

### ■ Audition par l'Inspection interne de l'Ademe - 06 juin

Cette audition rentrait dans le cadre de la mission d'audit sur le service qualité de l'air de l'agence. Atmo France a porté les messages collectés auprès des AASQA : historique des relations, tour des régions, diesel et chauffage au bois, souhait d'un investissement plus accru au sein de leurs conseils d'administration et d'une concertation renforcée sur certains rapports, importance de l'évaluation de l'impact des moyens mis par l'Ademe sur des projets air.



■ **Audition commune Atmo France/Airparif par le groupe d'études « Air et santé : impact sur la santé de la pollution de l'air intérieur et extérieur » de l'Assemblée nationale - 17 juillet**

Cette audition était menée par Jean-Luc Fugit (député Rhône, président du CNA et co-président du Groupe de travail Santé environnementale), Delphine Batho (députée des Deux-Sèvres et co-présidente du Groupe de travail Santé environnementale) et Sandrine Josso (députée des Pays de la Loire et membre du Groupe de travail Santé environnementale de l'Assemblée nationale).

Atmo France était représentée par Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France, référent national santé), Marie-Blanche Personnaz (directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Karine Léger (directrice d'Airparif) et Marine Tondelier (déléguée générale d'Atmo France). L'audition a notamment porté sur les valeurs et missions de la Fédération et des AASQA. Les représentants d'Atmo France ont également abordé le nouvel indice ATMO, la surveillance des polluants émergents, des pesticides et des pollens, les cartes stratégiques de l'air et la qualité de l'air intérieur.

■ **Audition par le groupe de travail « Air » de Régions de France - 21 octobre**

Guy Bergé, Président d'Atmo France, Marie-Blanche Personnaz, référente nationale relations institutionnelles et directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France ont été entendus par le groupe de travail air de l'association Régions de France, membre associé d'Atmo France.

Guy Bergé a présenté la Fédération Atmo France, les missions des AASQA et leurs actualités. Marine Tondelier a donné quelques précisions sur le nouvel indice ATMO et sur l'open data. Marie-Blanche Personnaz a détaillé la manière dont les AASQA intervenaient sur les territoires et pouvaient aider les régions.

**Les rencontres et rendez-vous institutionnels**

■ **Rencontre avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) - 14 mars**

Un partenariat a été noué entre les deux structures en décembre 2018, qui a donné lieu à une première réunion le 14 mars. La réunion avait pour objectifs de présenter Atmo France à l'équipe qualité de l'air de l'Acnusa et d'identifier leurs attentes vis-à-vis des AASQA. L'Acnusa souhaite notamment faire des cartographies de la pollution atmosphériques pour faire des croisements et bénéficier de l'appui des AASQA pour avoir une vision claire de l'intégration des aéroports ou non dans les zones Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et travailler avec les AASQA au développement d'une stratégie nationale de surveillance des particules ultra-fines.

■ **Rencontre avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) - 27 mai**

Cette rencontre a eu pour objet de présenter la Fédération, ses activités et son articulation avec les AASQA, les missions du Cerema et les actions et projets connexes aux deux structures. Le Cerema travaille notamment sur la formation et sur la cartographie avec l'utilisation de données open data. Le 02 octobre, le Cerema a organisé les premières rencontres de leurs comités d'orientations thématiques. Atmo France a été invitée à participer à deux comités : « Ingénieries des territoires » et « Environnement et risques ».

■ **Rencontre avec Respire - 21 juin**

Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, a rencontré Olivier Blond, président de Respire, pour faire un tour d'horizon des projets en cours.

■ **Rencontre avec la Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l'Environnement Atmosphérique (Fimea) - 22 juillet**

Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, a rencontré Étienne de Vanssay, président de la Fimea, à la demande de ce dernier. La Fimea souhaite travailler de concert avec les AASQA et mieux coordonner les prises de position nationales ou régionales.

### ■ Rencontre avec le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare) - 27 août et 04 octobre

Dans la mise en œuvre de l'orientation stratégique de la Fédération de développer des partenariats avec des acteurs partageant les mêmes valeurs et améliorer l'offre de services des AASQA aux collectivités, deux rencontres ont eu lieu avec le Rare. Il a notamment été convenu de renforcer la place des observatoires en région, de conforter le rapprochement culturel des deux réseaux et de travailler le service rendu aux collectivités et aux élus.

### ■ Rencontre avec le Réseau Action Climat (RAC) - 09 octobre

Dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Ademe, Life et European Climate Foundation (ECF), le RAC prévoit de territorialiser l'Observatoire énergie-climat national, l'objectif principal étant de permettre de répondre à la question : quelles sont les ambitions de ma région pour le climat ? L'idée est de rendre plus explicite l'ambition des régions et les principales mesures prévues par ces dernières dans le cadre de leurs Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'Observatoire régional permettra également d'améliorer l'information et l'accessibilité aux données sur les politiques régionales climat-énergie mais aussi de montrer la cohérence entre les objectifs politiques et l'état d'avancement.

Le RAC a proposé à Atmo France d'intégrer le Comité de pilotage du projet qui comporte déjà l'Ademe, Negawatt, la Direction générale de l'énergie et du climat, le CLER, B&L Évolution, France Stratégie et l'association Bilan Carbone.

### ■ Rencontre avec le Collectif Air-santé-climat - 14 octobre

Karine Léger, directrice d'Airparif et référente nationale institutionnelle, Charlotte Lepitre, responsable Projets et Partenariats et Marine Tondelier, déléguée générale à Atmo France ont rencontré Guillaume Mullet, Thomas Bourdel et Gilles Dixsaut, représentants du Collectif Air-santé-climat. Le principal objectif du collectif est de mieux intégrer la problématique santé aux discussions relatives au climat, mais aussi d'ajouter de la cohérence dans les décisions politiques. Il souhaite coordonner les éléments de langage et de constat entre les différents acteurs afin d'éviter la prise de décision inadéquates comme le chauffage au bois, voir les prévisions de la qualité de l'air affichées pendant le bulletin météo et offrir les prévisions qualité de l'air sur sept jours, finement géolocalisées par heure. Atmo France et le Collectif partagent le besoin que les données sanitaires en lien avec la qualité de l'air soient davantage documentées.

### ■ Rencontre avec l'Ademe - 13 novembre

Guy Bergé, Président d'Atmo France, Jacques Patris et Jean-Félix Bernard, membres du Bureau, Marine Tondelier, déléguée générale, Gaël Lefeuvre, directeur d'Air Breizh et référent national institutionnel, ont rencontré Arnaud Leroy, président, et Nadia Herbelot, cheffe de service qualité de l'air à l'Ademe, l'Agence de la transition écologique.

Atmo France a principalement insisté sur la nécessaire transversalité des sujets air qui ne peuvent être traités isolément des sujets énergie, santé, etc. Arnaud Leroy a assuré que l'air était un sujet de première importance pour l'agence que leurs contraintes en termes de ressources humaines les amènent à faire des choix selon les partenaires. Un échange spécifique a également eu lieu sur les incinérateurs combustible solide de récupération (CSR).

### ■ Rencontre avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) - 26 novembre

Cette rencontre qui a réuni Guy Bergé et Marine Tondelier pour Atmo France, et des membres de la Commission environnement de l'APCA, a été l'occasion de revenir sur les actions communes et d'en envisager de prochaines. Un exposé a également été fait par Atmo France concernant la prochaine ouverture de la base Phyt-Atmo et la Fédération pu répondre aux interrogations de l'APCA à ce sujet.



## Les événements

### ■ Assises européennes de la transition énergétique - 22 au 24 janvier

Atmo France a participé à cette vingtième édition qui s'est déroulée à Dunkerque en tenant un stand sur l'espace réseaux et en proposant deux ateliers.

Le premier intitulé « Sobriété énergétique des bâtiments et bien-être des occupants : dilemme ou évidence ? » était co-organisé avec l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, Bérénice Jenneson, référente nationale air intérieur et Guy Bergé, Président d'Atmo France.

Le second « Le A de PCAET sans vous ruiner » était animé par Emmanuel Rivière, référent national énergie, et Isabelle Sagnier, référente nationale open data. Cet atelier a permis de répondre aux questions spécifiques de ces derniers par l'organisation d'un temps « mise en pratique » au cours duquel le portail des données open data disponibles depuis septembre 2018 a fait l'objet d'une démonstration.

Via le Club STEP et le réseau Rare, Camille Weisse (ATMO Grand Est) a également représenté Atmo France à l'atelier « Mieux connaître le potentiel (EnR, MDE, réduction des gaz à effet de serre, polluants) de mon territoire : comment s'y prendre ? » avec une vingtaine de participants. Cet atelier a été l'occasion d'éditer une plaquette de présentation du Club STEP (voir page 32).

### ■ Forum des métiers des Journées scientifique de l'environnement (JSE) en Val-de-Marne - 19 mars

Delphine Guillaume, responsable Communication et Événementiel d'Atmo France, et Charlotte Songeur, ingénieure à Airparif, ont tenu un stand à l'occasion des Journées scientifiques de l'environnement. Elles ont répondu aux interrogations des étudiant-e-s à la recherche de stage et présenté les différents métiers présents dans les AASQA.

### ■ Colloque national « capteurs et sciences participatives » - 01 au 04 avril

Ce colloque avait pour objectif de montrer les relations qui peuvent exister entre la science citoyenne, l'implication grandissante du public dans les processus scientifiques et la démocratisation de l'usage des microcapteurs. Atmo France a été partenaire et membre du Comité scientifique de ce colloque.

Plusieurs projets des AASQA ont été présentés durant ces quatre jours :

- Module Air, capteur « Do it yourself » par AtmoSud ;
- microcapteurs et qualité de l'air : de la sensibilisation à la surveillance, retour d'expérience et perspectives par Airparif ;
- déploiement d'une Captothèque® à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

### ■ Concours de datavisualisation sur les données de la qualité de l'air - 11 avril 2019

Tout au long du dernier trimestre de l'année 2018, un concours de datavisualisation était organisé par le ministère en charge de l'Environnement auxquels étaient associés Atmo France, le LCSQA, le consortium PREV'AIR, l'Ineris et le Citepa. Marie-Blanche Personnaz, référente nationale sur la stratégie numérique et directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, a représenté la Fédération au jury de ce concours qui a délibéré en février 2019.

La remise de prix aux lauréats a eu lieu le 11 avril 2019 à l'occasion de la réunion du Conseil national de l'air (CNA). Jean-Luc Fugit, président du CNA et Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, ont salué l'implication d'acteurs de la société civile en remettant les prix aux deux lauréats du concours de valorisation des données sur la qualité de l'air.

### ■ Journée de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air « Inter-relations Air, Climat, Santé : les collectivités relèvent les défis » - 15 mai

Guy Bergé, Anne Kaufmann, Marie-Blanche Personnaz et Marine Tondelier ont représenté Atmo France à la réunion de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air qui s'est tenue à Villeurbanne près de Lyon. Une quinzaine de collectivités étaient représentées.

La matinée a été consacrée à la structuration de l'Alliance et à ses statuts.

L'après-midi a permis un échange de bonnes pratiques : Airparif a présenté son appui aux PCAET, un chercheur de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) le projet Isadora, la Ville Saint-Nazaire son travail avec Air Pays de la Loire et la Métropole de Lille son projet de délimitation cadre santé environnementale.

### ■ Journée Bois-énergie - 23 mai

Pour la première fois de nombreux acteurs de l'énergie et du bois (Comité interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE), Amorce, Fédération des services Énergie-Environnement (Fedene), Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCRR), Propellet et SER) en partenariat avec les principales organisations professionnelles, ont organisé une Journée bois-énergie afin de répondre aux questions sur cette énergie renouvelable méconnue. Atmo France a été représentée par Emmanuel Rivière, référent national énergie d'ATMO Grand Est, qui est intervenu à la table ronde intitulée « Qualité de l'air et bois-énergie ».

### ■ Colloque « Les défis bâtiment-santé » - 04 juillet

La thématique de l'édition 2019 était « Rénovation énergétique, la santé en plus ». Atmo France a participé à cet événement en étant membre du jury des Trophées (avec la présence de Béatrice Jenneson référente nationale air intérieur d'ATMO Grand Est et Mathieu Izard d'AtmoSud) et en faisant la promotion sur son site web et les réseaux sociaux.

Air Pays de Loire et AtmoSud ont également pu présenter leurs travaux sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur avant et après rénovation de bâtiments via un poster commun « Atmo France ».



## RENCONTRES INTERNATIONALES AIR ET SANTÉ 2019

Le 17 septembre, se sont déroulées les deuxièmes Rencontres internationales Air et Santé 2019 à Toulouse. Coorganisées par Atmo France et Atmo Occitanie, ces rencontres ont permis de débattre sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé.

### Un programme riche pour échanger.

La rencontre était animée par Laetitia Van Eeckhout (journaliste au *Monde*) et a permis à des intervenants experts de participer à des plénières et tables rondes autour de trois grandes thématiques :

#### → Pollution de l'air et changement climatique : quel impact sur la santé ?

avec Maria Neira et Nathalie Roebbel (Organisation mondiale de la santé), Jean-François Husson (sénateur de Meurthe-et-Moselle), Mathilde Pascal (Santé publique France), Alain Chabrolle (France Nature Environnement) et François Wakenhut (Commission Européenne).

→ Quelles actions pour réduire notre exposition à la pollution atmosphérique ? avec Jean-Luc Fugit (député et président du CNA), Silvia Moroni (Amat/Milan), Françoise Schaezel (Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air) et Michel Aujoulat (Toulouse Métropole).

#### → Quel air pour demain ? Entre inégalités territoriales de santé et interrogations grandissantes de la société civile

avec Rémy Slama (Inserm), Éric Andrieu (député européen), Séverine Deguen (EHESP), Ghislaine Bouvier (Université de Bordeaux), Corinne Lepage (ancienne ministre de l'Environnement) et Francelyne Marano (Université Paris Diderot).

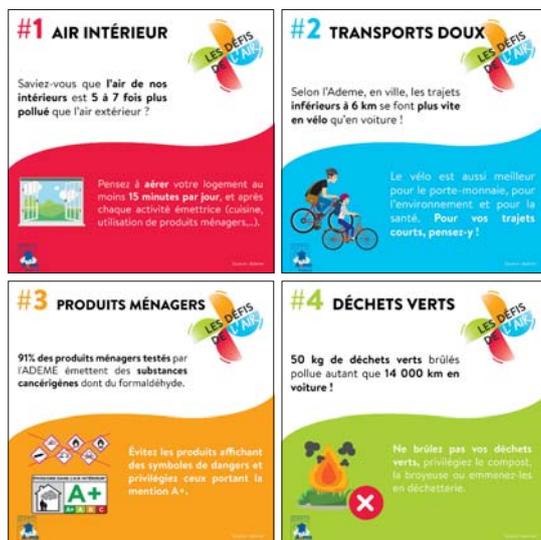
Une synthèse a été rédigée par Atmo Occitanie <sup>(1)</sup>.

(1) [https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-01/ATMO\\_SD.pdf](https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-01/ATMO_SD.pdf)

## ■ 5<sup>e</sup> Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA) - 18 septembre

Atmo France est chaque année partenaire de cet événement national piloté par le ministère en charge de l'Environnement et participe aux réunions de son comité de pilotage. Pour la Fédération, cette édition était l'occasion d'organiser les deuxièmes Rencontres internationales Air et Santé et de mener une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux intitulée « Les défis de l'air » avec l'ensemble des AASQA.

Lors de cette journée, un petit-déjeuner a également été organisé à l'Assemblée nationale par Jean-Luc Fugit, président du CNA. Guy Bergé et Marine Tondelier y représentaient Atmo France. Ce fut l'occasion d'échanger sur le contexte national de la problématique de la qualité de l'air.



### « Les défis de l'air » une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux

Les AASQA et Atmo France ont mené une campagne commune de sensibilisation sur les réseaux sociaux en deux temps :

**Un quizz journalier** invitant les internautes à s'engager sur des petits gestes favorisant une meilleure qualité de l'air.

**La publication des résultats** de ces quizz sur un même fil de discussion « thread » par l'ensemble des AASQA.

Cette action s'inspire de l'action « Les défis de l'air » mise en place par Atmo Hauts-de-France depuis 2018.

## Les visites du réseau

### ■ Air Breizh - 13 mai

Dans le cadre de son intégration au sein du réseau des AASQA, Delphine Guillaume, responsable Communication et Événementiel est allée passer une journée dans les locaux d'Air Breizh, visiter une station de mesure fixe équipée d'un analyseur de carbone suie et rencontrer les collaborateurs de l'AASQA. Ces derniers lui ont présenté les différents métiers d'un observatoire et leurs projets.

### ■ Air Pays de la Loire - 01 octobre

Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, a profité de son intervention au 30<sup>e</sup> Congrès des villes cyclables pour rencontrer Laurent Gérard, président d'Air Pays de la Loire, et échanger, dans leurs locaux, avec l'équipe de l'AASQA.

## Participations diverses

### ■ Rencontre nationale santé-environnement - 14 et 15 janvier

Cette rencontre avait pour but de permettre aux collectivités territoriales d'échanger sur la manière dont elles déclinent et prennent en compte dans leurs politiques la santé-environnement. Le ministre de la Santé, Agnès Buzyn et le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, ont annoncé officiellement les travaux sur le PNSE 4 renommé « Mon environnement, ma santé », nouveau plan qui appelle à des actions immédiates pour lequel un appel à financement et engagement des collectivités a été fait par les participant·e·s de cette journée.

Atmo France était présente, représentée par Gérard Bacles, président d'Atmo Nouvelle-Aquitaine et membre du Bureau d'Atmo France, Alain Gazeau, directeur et Agnès Hulin, responsable du service études, modélisation et amélioration des connaissances à Atmo Nouvelle-Aquitaine.



### ■ Formation CNFPT « Les collectivités territoriales et les réductions de pollutions atmosphériques » - 01 février

ATMO Grand Est est intervenue dans cette formation à destination des agents de collectivités locales, managers et cadres intermédiaires issus des services techniques, transport, urbanisme, hygiène/santé, environnement, élus et agents des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des Agences régionales de Santé (ARS). L'objectif était de comprendre les enjeux multisectoriels de la réduction des pollutions atmosphériques, d'appréhender le rôle des collectivités locales et les coopérations à développer, de présenter des expériences de collectivités volontaires et innovantes dans ce domaine, ou encore de connaître des outils réglementaires pour mettre en œuvre une politique publique intersectorielle et cohérente de réduction des pollutions atmosphériques.

### ■ Tribune « Make Our PPE great Again » - 20 février

Atmo France a cosigné la tribune « Make Our PPE great Again » pour un soutien renforcé à la filière du gaz renouvelable, aux côtés d'une quarantaine d'acteurs (industries, collectivités territoriales, associations, etc.) engagés dans la transition énergétique et climatique à l'attention d'Emmanuel Macron, Président de la République. Cette interpellation avait pour but de rappeler au Président les avantages à développer le biométhane et à l'inciter à soutenir les acteurs des territoires dans l'émergence de cette énergie propre pour un mix énergétique équilibré, acceptable socialement, économiquement efficace et respectueux de l'environnement.

### ■ Mini-conférence sur l'agriculture et la qualité de l'air au Salon internationale de l'agriculture - 26 février

À l'occasion du Salon international de l'agriculture 2019, une mini-conférence présidée par Jean-Luc Fugit, président du CNA et Antoine Henrion, élu référent air aux Chambres d'agriculture de France (APCA) a eu lieu sur le thème « Agriculture et qualité de l'air : fatalité ou opportunité ». Atmo France a participé à cet événement au cours duquel la thématique de la qualité de l'air a été abordée de manière positive pour éveiller les consciences et susciter des solutions, en invitant chacun à s'en préoccuper.

### ■ Participation au Grand débat national - mars

Atmo France a déposé une contribution dans le cadre du Grand débat national initié par le Président de la République. Elle a rappelé que les AASQA sont les organismes agréés de surveillance de la qualité de l'air et, à ce titre, qu'elles doivent être accompagnées par les décideurs dans les politiques à mettre en place au niveau local et national.

### ■ Colloque « Agriculture et qualité de l'air » 21 et 22 mars

L'Institut national de la recherche agronomique (Inra) a organisé un colloque sur la thématique agriculture et qualité de l'air, en partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement, le Domaine d'intérêt majeur (DIM) qualité de l'air de la Région Île-de-France, AgroParisTech et le Laboratoire des sciences, du climat et de l'environnement (LSCE). L'objectif était de réunir les différents acteurs intéressés pour discuter des résultats et faire émerger de nouvelles idées de recherches. Atmo France était présente à ce colloque.

### ■ Cocktail annuel de l'Association des journalistes de l'environnement (AJE) - 04 avril

À l'occasion de son Assemblée générale annuelle, l'Association des journalistes de l'environnement a invité ses adhérent·e·s et les membres du club des amis de l'AJE dont Atmo France, à un cocktail. Delphine Guillaume, responsable Communication et Événementiel de la Fédération, a participé à cet événement qui a été marqué par la présence François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire.

### ■ Conférence « Environnement & Santé » - 05 juin

Le ministère en charge de l'Environnement et le Commissariat général au développement durable ont organisé cette conférence dont l'objet était de présenter une publication intitulée « Focus Environnement & Santé » de Santé publique France. Deux tables rondes ont été tenues. Elles ont permis de faire des présentations partielles du rapport. La première intitulée « accès aux données et information du public » portait sur l'exposition des populations aux substances chimiques et la seconde « une menace globale aux répercussions locales » sur le changement climatique. Ces présentations conduisent à une réflexion sur l'évolution de nos modes de vie dans les années à venir.

Corinne Robin, ingénieure d'études à Lig'Air, a représenté Atmo France à cette conférence.



## CLEAN AIR FORUM

Après une première édition organisée à Paris en 2017, la Commission européenne a organisé le deuxième Clean Air Forum avec la participation du ministère de l'Environnement slovaque les 28 et 29 novembre 2019, à Bratislava en Slovaquie.

La date correspondait aux derniers jours de Karmenu Vella en tant que commissaire européen à l'Environnement. Il a, à cette occasion, prononcé un discours rappelant que la cour de justice de l'Union européenne a confirmé l'aspect illégal d'une mauvaise qualité de l'air. Il a insisté sur le fait que le seul moyen d'obtenir une bonne qualité de l'air est que tous les acteurs se sentent concernés et agissent.

À l'occasion du Clean Air Forum, l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) a publié la nouvelle version de l'indice européen de la qualité de l'air sur lequel ils travaillaient depuis plus d'un an. Ce dernier intègre une nouvelle classe « extrêmement mauvais », la prise en compte par des variations de seuils des impacts sanitaires court terme pour les  $PM_{2.5}$ , l'ozone et le dioxyde d'azote et l'ajout de recommandations pour les impacts sanitaires à court et long termes.

Le rapport final du fitness check a été publié le 29 novembre lors du Clean Air Forum. Le fitness check concerne les directives 2004/107/EC sur l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans l'air ambiant ainsi que la directive 2008/50/EC sur la qualité de l'air ambiant et une meilleure qualité de l'air pour l'Europe. Le fitness check a vérifié et évalué la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la valeur ajoutée des directives. Il conclut que les directives ont globalement atteint leurs objectifs mais énumère quelques recommandations, telles que l'intégration de conseils supplémentaires et d'exigences plus claires afin de faciliter la mise en place d'actions plus efficaces et efficaces, de faciliter la surveillance et la modélisation non seulement des polluants réglementés mais d'autres polluants préoccupants.

### ■ Journée d'études du Citepa - 12 juin

Chaque année, le Citepa, centre technique de référence en matière de pollution atmosphérique et de changement climatique, organise une journée d'études sur un thème d'actualité, à la fois colloque scientifique, lieu d'échanges techniques et de discussions politiques. La journée d'études est un moment privilégié pour rencontrer les experts du sujet. En 2019, la thématique de la journée intitulée « Les interactions et bénéfices des actions climat, qualité de l'air et énergie ». Mathieu Primaux (Atmo Normandie) et Véronique Starc (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) ont représenté Atmo France.

### ■ Formation de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCRR) sur la réglementation MCP - 23 septembre

À la demande de la FNCRR, Agnès Hulin, responsable du service études, modélisation et amélioration des connaissances à Atmo Nouvelle-Aquitaine, est intervenue au nom d'Atmo France pour animer la session « Qualité de l'air cycles, formations et impacts des polluants et mesures et calculs analyse, mesure et calculs des valeurs limites » lors d'une formation sur la réglementation sur la directive européenne du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de polluants des installations de combustion moyennes, dite « directive MCP ».

### ■ Présentation de la nouvelle version du logiciel AirQ+ - 06 novembre

Le logiciel AirQ+ de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)/Europe effectue des calculs qui permettent de quantifier les effets de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé, y compris des estimations de la réduction de l'espérance de vie. L'OMS/Europe a présenté la nouvelle version de cet outil, à laquelle Marine Tondelier, déléguée générale, et Charlotte Lepitre, responsable Partenariats et Projets, d'Atmo France ont assisté.

### ■ Clean Air Forum de Bratislava - 28-29 novembre

Ces deux journées riches en débat et rencontres ont été suivies par Marine Tondelier et Charlotte Lepitre pour Atmo France et Sophie Moukhtar pour Airparif. Le nouvel indice européen de la qualité de l'air y a été présenté, ainsi que le rapport issu du fitness check sur la directive relative la qualité de l'air ambiant publié à cette occasion.

# RECHERCHE ET ÉTUDES

## LES ACTIONS EN 2019

### Rapport annuel de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

La surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant est régie par l'arrêté du 5 août 2016, qui définit les organismes chargés de coordonner cette surveillance, que sont le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'Association des pollinarius sentinelles de France (APSF) et la Fédération Atmo France (réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Ces organismes rassemblent et analysent l'ensemble des données métrologiques et météorologiques, de surveillance clinique et phénologique associées. Ils assurent la diffusion des résultats de cette surveillance sur leur site internet, auprès du public et des professionnels de santé en vue de prévenir les risques pour la santé liés aux pollens et moisissures de l'air ambiant, et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles. Enfin, les acteurs doivent produire annuellement un rapport de la surveillance effectuée et travaillent sous la coordination des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé

C'est ainsi qu'à l'occasion de la Journée française de l'allergie du 19 mars 2019, les acteurs de la surveillance des pollens les plus allergisants et moisissures ont publié le rapport de surveillance de l'année 2018<sup>(1)</sup>. Cette deuxième édition présente les pollens et spores de moisissures surveillés, les bons gestes à adopter en période de pollinisation, les méthodes de surveillance, une nouvelle carte situant les villes et régions (métropole et outre-mer) surveillées et le bilan en chiffres de la surveillance effectuée.

En 2019, le dispositif de surveillance des pollens comprend 16 pollinarius sentinelles opérationnels (4 de plus qu'en 2017) dans la moitié ouest de la France métropolitaine, 15 jardins d'observation de pollens, 84 capteurs actifs qui couvrent un peu plus de 63 % de la population, soit plus de 42 millions de personnes. Le dispositif de surveillance des spores de moisissures comprend 17 capteurs (soit 2 supplémentaires par rapport à 2017).

(1) <https://atmo-france.org/publication-du-rapport-2018-sur-les-pollens-et-les-moisissures-dans-lair-ambient>



### AUTOPOLLEN

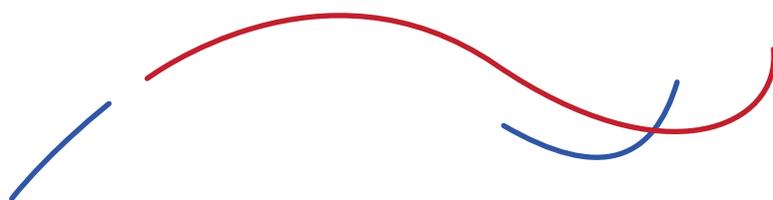
AutoPollen est un programme collaboratif alliant des partenaires impliqués dans la surveillance pollinique dans les pays européens. Il est soutenu dans le cadre du réseau EUMETNET (European Meteorological service Networks) : réseau regroupant 31 services météorologiques européens) et coordonné par MétéoSuisse.

Le programme vise à :

- Définir les principales normes de surveillance automatique des pollens ;
- Démontrer la faisabilité d'un réseau européen en intégrant les projets en cours (ou prévus) ;
- Clarifier les principes fondamentaux et définir les principales normes de surveillance automatique du pollen (propositions de normes et d'exigence pour les méthodes et les sites de surveillance, format, traitement et échange de données, assurance qualité et amélioration, normalisation, etc.) ;
- Démontrer la faisabilité d'un réseau européen.

Il fournira également des informations et des recommandations aux partenaires souhaitant lancer la surveillance automatique du pollen et contribuera au développement de produits et services d'information basés sur des données de pollen en temps réel, à l'échelle de l'Europe.

Atmo France et le RNSA participent aux travaux menés dans le cadre de ce projet.



## Rapport de Santé publique France sur les évaluations quantitatives d'impact sur la santé de la pollution de l'air

Dans le cadre du Programme de surveillance air et santé (Psas), les évaluations quantitatives d'impact sur la santé (EQIS) ont été conçues comme un outil d'appui à la décision permettant aux différentes parties prenantes (décideurs, partenaires, professionnels de santé, etc.) de choisir, de planifier et de mettre en œuvre des mesures pour protéger la santé de la population, et aussi comme un outil de sensibilisation du grand public aux effets sur la santé de la pollution atmosphérique.

Santé publique France a publié un nouveau guide sur les EQIS de la pollution de l'air (PA) en novembre 2019. Ce guide pratique est à destination des collectivités, des AASQA et autres utilisateurs qui voudront réaliser une EQIS PA.

## Rapport Anses sur les problématiques de transfert air extérieur/air intérieur

Suite à une saisine des ministères en charge de la Santé, de l'Environnement et du Travail, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été mandatée pour caractériser les transferts de pollution de l'air extérieur vers l'intérieur des bâtiments. Dans le cadre de l'expertise collective visant à répondre à cette saisine, l'Anses a contacté Atmo France en 2018 afin de recueillir les données et études.

En mai 2019, l'Anses a publié un avis accompagné d'un rapport d'expertise collective. L'Anses met en évidence l'importance d'analyser les données liées à l'environnement externe et aux facteurs propres au bâti à l'échelle locale et la nécessité d'une action coordonnée sur l'urbanisme, la construction ou la réhabilitation mais également sur les règles d'occupation des logements afin de limiter les conséquences possibles sur la santé associées à des transferts de polluants de l'air ambiant vers l'intérieur des bâtiments. L'Anses souligne l'intérêt des outils cartographiques permettant d'identifier les zones à enjeux air/urbanisme, et ainsi d'orienter le développement de l'urbanisme en intégrant le diagnostic de la qualité de l'air dans les documents de planification.



## Mise à disposition de la base de données PhytAtmo

La base de données PhytAtmo a été créée en 2014 grâce à une collaboration entre Lig'Air, Atmo Champagne-Ardenne (devenue ATMO Grand Est) et Atmo Poitou-Charentes (devenue Atmo Nouvelle-Aquitaine) à la demande d'Atmo France pour répondre à plusieurs requêtes au niveau national :

- tester les indicateurs Ecophyto ;
- alimenter les travaux de l'Anses sur la définition des modalités d'une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant et la mise en œuvre du dispositif de phytopharmacovigilance.

La base PhytAtmo compile les mesures en pesticides dans l'air ambiant des AASQA sur la période 2002-2017 avec 321 substances actives recherchées et 6837 prélèvements effectués sur 176 sites. Elle est gérée par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de la transparence, Atmo France a rendu publique cette base de données le 18 décembre 2019 en la publiant sur son site internet et sur data.gouv.

Elle a vocation, en 2020, à répertorier également les données de la campagne nationale exploratoire des pesticides qui seront exploitées avec les autres partenaires de la campagne, l'Anses, l'Ineris et le LCSQA et à être mise à jour régulièrement.

### Campagne exploratoire nationale sur les pesticides

L'Anses, l'Ineris et Atmo France ont lancé le 25 juin 2018 une campagne nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant. Cette première campagne nationale vise à améliorer les connaissances sur les pesticides présents dans l'air ambiant, à mieux connaître l'exposition de la population sur le territoire national et à terme à définir une stratégie de surveillance des pesticides dans l'air.

La mise en place d'une telle surveillance est une priorité définie dans le cadre de la feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques. Dans un rapport d'expertise publié en octobre 2017, l'Anses a fait des recommandations sur les modalités de sa mise en œuvre. Au vu de ces recommandations, un partenariat a été mis en place entre l'Anses, l'Ineris et la Fédération Atmo France pour la définition et la réalisation de cette campagne. Cette campagne fait suite à plus de vingt ans de mesures sur le terrain par les équipes des AASQA.

Les prélèvements ont été terminés fin juin 2019 : ils ont concerné 81 substances actives sur 50 sites de prélèvements en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer pour un total d'environ 1500 échantillons sur la durée de la campagne. Les substances ciblées entrent dans la composition des produits phytopharmaceutiques ainsi que de certains biocides, médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain. Elles ont été priorisées par l'Anses sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air.

La répartition des sites de prélèvements a été choisie afin de prendre en compte les différents types de zones d'habitation (urbaines ou rurales) et de productions agricoles (arboriculture, viticulture, maraîchage, grandes cultures et élevage).

Pour conduire cette campagne test, un protocole de mesures harmonisé sur l'ensemble du territoire national a été défini sur la base des recommandations de l'Anses ainsi que de validations métrologiques menées par l'Ineris dans le cadre de ses travaux pour le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), en lien avec ATMO Grand Est et AtmoSud.

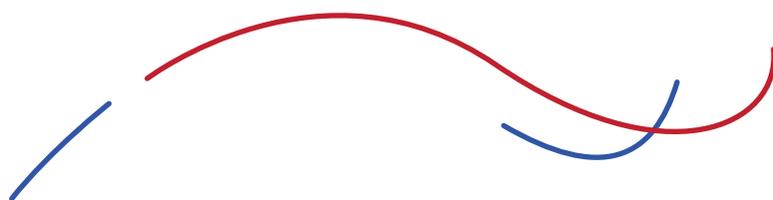


Sur le terrain, les AASQA, fédérées par Atmo France, ont réalisé les prélèvements et ont apporté leur expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local. L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), en tant que coordonnateur de la campagne, assure l'appui technique nécessaire aux mesures, pilote l'analyse des échantillons et exploitera les données avec l'appui des différents partenaires. L'Anses, quant à elle, apporte son soutien scientifique et prend en charge le financement de cette campagne.

L'ensemble de ces travaux s'inscrivent et sont financés dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance (PPV) mis en place par l'Anses depuis 2015 et dont l'objectif est de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques.

Pour effectuer le pilotage de la campagne, les partenaires se réunissent trois fois par an dans le cadre d'un Comité de suivi avec également la participation du Bureau de la qualité de l'air (BQA) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Une réunion de coordination technique est organisée par ailleurs entre l'Ineris, le LCSQA et les chefs de projet de chacune des AASQA en charge de la campagne.

Les AASQA ont procédé à la bancarisation des données pour analyse par l'Ineris. Les résultats de cette campagne seront communiqués au printemps 2020. Le ministère en charge de l'Environnement a mandaté le LCSQA afin de déterminer les coûts d'une campagne pérenne, les retours du LCSQA sont attendus pour 2020.



## Étude PestiRiv

L'Anses et Santé publique France planifient la mise en place d'une étude sur l'exposition de la population riveraines des zones viticoles pour 2021. C'est dans ce cadre qu'Atmo France, représentée par ses référents nationaux, a échangé avec l'Anses sur le protocole et la méthodologie de mesure de la future étude.

La phase terrain de la campagne sera lancée en 2021 et certaines AASQA seront appelées à y participer.

## Accord cadre du dispositif phytopharmacovigilance (PPV) Anses - Atmo France

L'arrêté du 16 février 2017 désignant les AASQA et le LCSQA comme partenaires du dispositif PPV a donné lieu à la signature d'un accord-cadre entre l'Anses et Atmo France, le 28 novembre 2017. Cet accord-cadre d'une durée de trois ans prévoit l'accès aux données et l'exploitation de la base de données PhytAtmo ainsi que l'accompagnement de la PPV via son expertise locale, dans sa mission de collecte et d'analyse des signalements.

Pour l'animation de ce partenariat, l'Anses et Atmo France se réunissent deux fois par an et peuvent être amenées à échanger ponctuellement comme cela a été le cas en 2019, lors d'échanges sur la future étude PestiRiv et lors d'échanges dans le cadre de la campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant. Ce travail partenarial permet d'améliorer les connaissances sur les produits PPV, de disposer des données de mesure des phytosanitaires dans l'air et de fournir des éléments statistiques pour alimenter des fiches substances concernant les molécules autorisées (moyenne, médiane, métadonnées, etc.). Deux fiches ont été publiées en 2019 sur le site internet de l'Anses : une sur le glyphosate et une autre sur le cuivre. Elles reprennent les données mises à disposition par Atmo France dans la base PhytAtmo.

## Projet Ocapol

Dans le cadre de l'étude des effets à long terme sur la santé de la pollution atmosphérique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) mène une étude épidémiologique appelée projet Ocapol s'appuyant sur les membres de la cohorte Gazel et Constances. Ce projet a pour objectif d'étudier les effets à long terme de la pollution de l'air sur les cancers de l'adulte.

Les AASQA ont été sollicitées pour fournir des données harmonisées de qualité de l'air sur toutes les régions métropolitaines de 2008 à 2016, dans la continuité des travaux qui ont été réalisés dans le cadre du projet Gazel mené par Santé publique France dans le but d'évaluer les expositions des individus des deux cohortes. À cet effet, une convention a été signée en décembre 2017 entre l'Inserm et Atmo France qui assure la coordination administrative et financière pour les AASQA concernées par cette étude (Airparif, AtmoSud et ATMO Grand Est).

Le projet s'articule autour de trois grandes phases :

- le calcul spatialisé des émissions de polluants à partir des cadastres européens et nationaux ;
- le calcul de la météorologie et de la dispersion des polluants à l'aide des modèles MM5 et Chimère et d'un raffinement de maillage ;
- la validation des modélisations et l'assimilation des données de mesure par des méthodes géostatistiques.

L'année 2019 a été consacrée à la phase opérationnelle avec au programme :

- le calcul des concentrations avec Chimère de janvier jusqu'à fin juin/juillet ;
- des travaux en parallèle sur la décente d'échelle jusqu'à juillet ;
- des travaux sur la reconstruction des  $PM_{2.5}$  sur le second trimestre ;
- une phase d'assimilation : production des sorties de concentrations, d'incertitudes et validation de juillet 2019 à juin 2020.

Le premier semestre 2020 sera consacré à la production finale.



### Projet Odeur et Méthanisation

Ce projet, porté par Atmo Normandie, a pour objectif d'améliorer la connaissance et la compréhension sur les sources d'odeurs et l'impact sur l'environnement (stockage des intrants, process et stockage et épandage des digestats), de donner les clés de la limitation des odeurs à chaque étape des projets de méthanisation et dans la conduite des installations et de mettre à disposition de méthodes permettant aux parties prenantes et populations de dialoguer. Plusieurs AASQA sont incluses dans ce projet puisqu'il a vocation à être porté au niveau national.

En 2019, la phase 0 du projet a été réalisée, c'est à dire la validation du design du projet : définition des problématiques, des besoins et des livrables du projet, plan d'actions et montage financier associé, etc. Les années suivantes seront consacrées à la réalisation d'un état des lieux des odeurs puis à l'identification des sources d'odeur dans le process, de l'impact des intrants et des moyens de réduction.

### Programme Primequal

Le programme de recherche inter-organisme pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale Primequal a été lancé en 1995 par le ministère en charge de l'Environnement et l'Ademe qui l'animent encore actuellement. Il vise à fournir les bases scientifiques et les outils nécessaires aux décideurs et aux gestionnaires de territoires et d'espaces de vie pour définir, mettre en œuvre et évaluer des solutions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement. Il présente la particularité de rassembler plusieurs communautés scientifiques concernées par la pollution de l'air et ses impacts : sciences physiques, sciences de la vie, mathé-

matiques et sciences sociales. Il procède par lancement d'appels à propositions de recherche et veille à assurer une valorisation aussi large que possible des résultats qui en découlent (publications, colloques, site web, etc.).

Ce programme dispose d'un conseil scientifique et d'un Comité d'orientation dont Atmo France fait partie.

Durant l'année 2019, Atmo France a eu l'occasion, outre de contribuer à l'orientation des recherches, de rappeler la place des AASQA au sein de Primequal, par :

- l'implication dans l'élaboration et la réalisation de recherches orientées vers l'aide à la décision ;
- la valorisation des résultats de recherches à l'interface de ces décideurs et scientifiques.

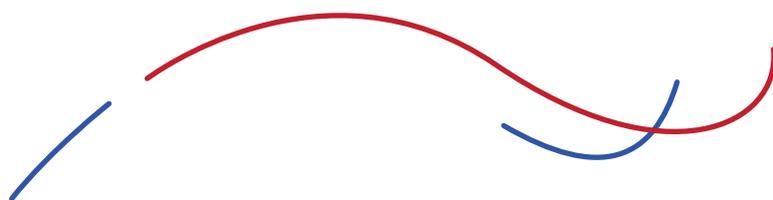
C'est avec ce regard qu'Atmo France a contribué à la priorisation des projets en valorisant les partenariats avec les AASQA sur des sujets d'intérêt tel que l'appel à propositions « Villes et qualité de l'air », mobilisant sciences dures, expertises techniques et sciences humaines. La Fédération a précisé qu'il serait utile que les AASQA puissent avoir un pas d'avance sur la réglementation grâce à la recherche pour anticiper les surveillances qu'elles auront à mener dans l'avenir face à la demande croissante d'informations sur le cumul des substances polluantes dans l'air, à mettre en regard des questionnements relatifs à la santé.

### Calendrier des appels à propositions de recherche (APR) suivis par Primequal en 2019

**APR « Villes et qualité de l'air »** en 2018. Un séminaire de lancement a été organisé en début d'année 2019.

**Lancement de l'APR « Qualité de l'air, changement climatique et énergie »** en 2019. Vers des approches intégrées aux plans scientifique, technologique, politique, économique, sanitaire, environnemental et social. Clôture des candidatures fin 2019.

Une réflexion a été menée afin de déterminer les prochains sujets d'APR pour l'année 2020 : l'un portera sur la communication et l'autre sur les liens entre la qualité de l'air et l'énergie.



## Projet RePP'Air

Porté par la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, le projet RePP'Air a officiellement été lancé le 19 janvier 2017 et se poursuivra jusqu'en 2020. Parmi la trentaine d'acteurs associés, des AASQA sont impliquées dans ce plan d'études mené sur plus de trois ans dans l'objectif d'améliorer la compréhension des phénomènes impliqués dans les transferts de produits phytosanitaires dans l'air. Cela passe par la mise à disposition des connaissances techniques et scientifiques pour appréhender les processus de transfert de produits dans l'air, par la recherche des solutions performantes en limitant les risques, par le transfert des solutions techniques vers les exploitants et par la communication auprès du grand public. Il sera ainsi possible de conseiller au mieux les agriculteurs dans leur utilisation des produits phytosanitaires.

Bien que les liens entre agriculture et qualité de l'air soient encore un sujet sensible auprès du monde agricole, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une demande partagée de compréhension des mécanismes.

Le projet regroupe 6 Chambres régionales d'agriculture, 5 Chambres départementales d'agriculture, une ferme expérimentale, 6 AASQA, les Instituts nationaux de la recherche agronomique (Inra) de Colmar et de Paris-Grignon, l'Ineris et 9 établissements de formation agricole. Il est réparti sur 7 sites d'études dans 7 régions françaises et 4 systèmes agricoles sont évalués pour assurer une approche harmonisée pour chaque site.

Le lancement de la campagne 2019 s'est fait lors d'un comité de pilotage le 30 janvier 2019. Les travaux 2019 ont porté sur la nouvelle campagne de mesures accompagnée de travaux d'enquêtes sur les pratiques agricoles autour de ces points de mesures (présentation des chambres d'agriculture) et la mise en relation entre les données de concentration mesurées sur le terrain et les données d'enquête bibliographique.

L'analyse des premiers résultats est en actuellement en cours.

## Programme de travail dans le cadre du projet RePP'Air

Les travaux doivent assurer une représentativité du territoire par la réalisation de mesures hebdomadaires de produits phytosanitaires dans l'air, d'enquêtes de pratiques agricoles autour du site de mesures, d'analyses des données recueillies, de mise en relation des mesures et des pratiques agricoles enquêtées, de développement d'outils permettant d'estimer les transferts potentiels de produits phytosanitaires dans l'air, de transferts de solutions techniques au secteur agricole et de communication objective auprès des citoyens.



Source : Chambre régionale d'agriculture Grand Est



## Projet Plan'Air

Les AASQA sont impliquées auprès des collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs politiques publiques climat-air-énergie et leurs démarches de planification. Pour aller plus loin dans cette action, elles s'investissent dans un nouveau projet intitulé Plan'Air. L'objectif est de permettre une meilleure intégration de l'air dans les démarches réglementaires, et en particulier les Plans climat-air-énergie territorial (PCAET). Grâce à un travail bibliographique et des résultats des questionnaires, Plan'Air a pour objectif d'encourager et de faciliter l'élaboration de PCAET cohérents dans ces actions.

Un regard spécifique sera porté sur la mise en cohérence entre les actions visant à réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, à développer les énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. Les actions spécifiques « qualité de l'air » intégrées aux plans d'action et leur cohérence avec les thématiques de l'énergie et du climat seront également identifiées.

Le projet est conduit par un comité technique et par un comité de pilotage constitué de représentants d'Atmo France et des AASQA. Des acteurs extérieurs y sont également invités à participer.

En collaboration avec l'Ademe et grâce à leur soutien financier, Plan'Air se déroulera de décembre 2019 à juin 2021 et cela en deux grandes phases : une enquête auprès d'une trentaine d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une restitution sous forme de guide pratique.

### Phase 1 Plan'Air objectifs du questionnaire

**L'intégration de la qualité de l'air** en synergie avec les thématiques climat et énergie.

**Les freins et les problèmes rencontrés par les collectivités** ayant des difficultés à faire émerger l'air dans leur PCAET.

**L'implication du public et des acteurs du territoire** dans la construction de la démarche par la collectivité.

**Les éléments prévus pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des PCAET** au regard des objectifs politiques, etc.



© Conception Caillé Associés

## Observatoire des régions climat-énergie

Dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Ademe, Life et European climate foundation (ECF), le Réseau Action Climat (RAC) prévoit de territorialiser l'Observatoire énergie-climat national, l'objectif principal étant de permettre de répondre à la question : « quelles sont les ambitions de ma région pour le climat ? ». Il est souhaité rendre plus explicite l'ambition des régions et les principales mesures prévues par ces dernières dans le cadre de leurs Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'Observatoire régional permettra aussi d'améliorer l'information et l'accessibilité aux données sur les politiques régionales climat-énergie mais aussi de montrer la cohérence entre les objectifs politiques et l'état d'avancement.

La plateforme internet de l'Observatoire se présentera sous forme d'une carte de France métropolitaine où les treize régions seront délimitées. Il sera possible de cliquer sur une région afin d'obtenir des informations liées au territoire, de visualiser les données énergie-climat ainsi que l'écart entre ces données et les objectifs SRADDET.

Les données brutes représentées seront les suivantes :

- émissions de GES en T équivalent CO<sub>2</sub> par an ;
- consommation finale d'énergie ;
- consommation par combustible ;
- production d'énergie.

Pour chaque catégorie ci-dessus, la part de chaque secteur émetteur sera présentée. Les données des AASQA et des Observatoires énergie-climat régionaux seront utilisées.

Atmo France représente les AASQA dans le comité de pilotage du projet. Une version bêta de la plateforme pour la région Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisée en décembre 2019. La plateforme complète est prévue pour septembre 2020.

## La participation des AASQA à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles

À la suite de l'incendie Lubrizol / NL Logistique à Rouen du 26 septembre 2019, Atmo Normandie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et AtmoSud ont rédigé avec Atmo France une note faisant état de retours d'expérience et de propositions concrètes. Elles ont en effet participé durant plusieurs années à une expérimentation visant à améliorer la prise en charge globale des incidents ou accidents ayant un impact atmosphérique, à la suite de l'instruction du gouvernement du 12 août 2014 relative à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### Un premier « retour sur expérience » quatre mois après Lubrizol / NL Logistique

Une note a été rédigée en février 2020 avec l'objectif de faire un retour rapide après l'incendie à Rouen, dans le contexte de l'instruction du 12 août 2014 et de l'expérimentation des AASQA qui s'en est suivie. Un retour d'expérience plus nourri de l'événement suscité est prévu lorsque le recul des équipes d'Atmo Normandie sera suffisant, celles-ci étant encore mobilisées par l'actualité du dossier.

La note met en avant et s'appuie sur les actions menées par Atmo Normandie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et AtmoSud ces dernières années sur les différents incidents ou accidents rencontrés sur des sites d'établissements industriels, et d'autres événements ayant généré des nuisances ressenties par les populations. D'autres AASQA ont également été impliquées dans l'évaluation de tels événements et leurs retours d'expériences pourront être recueillis et valorisés à l'avenir.

Enfin, la note présente des propositions concrètes sur le volet technique, la communication, l'organisation, et des engagements des AASQA et d'Atmo France pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air en amont, durant et après l'accident.

La note intitulée « Participation des AASQA à la gestion des situations post-accidentelles » est accessible à la rubrique publications sur le site d'Atmo France.

## Historique de la prise en compte de la qualité de l'air dans les situations incidentelles ou accidentelles

Le 21 janvier 2013, un rejet fortement odorant émis par l'usine Lubrizol à Rouen avait touché la Seine-Maritime, puis la région parisienne et enfin le sud de l'Angleterre. L'impact médiatique de cet événement et les lacunes mises en évidence dans sa gestion avaient poussé l'État à réagir, à travers la publication de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014. Ce texte formulait des recommandations pour de meilleures mobilisation et coordination de tous les acteurs pouvant apporter une réponse en matière d'alerte, d'expertise et d'information, et reconnaissait une place aux AASQA dans la gestion de crise.

C'est dans ce cadre que trois AASQA (Air Normand, ATMO Rhône-Alpes et Air PACA à l'époque) s'étaient portées volontaires pour participer à une expérimentation visant à préciser les modalités de leur intervention. Cette expérimentation a été menée dans le cadre de groupes de travail national et régionaux. Elle portait sur trois volets : l'expertise dont la métrologie, la communication et l'organisation.

À son issue, en octobre 2016, un rapport a été remis au ministère en charge de l'Environnement, ainsi qu'à la Fédération Atmo France, afin d'en faire partager les préconisations notamment à l'ensemble des AASQA.

Lors de l'incendie de Lubrizol / NL Logistique intervenu le 26 septembre 2019 à Rouen, Atmo Normandie, directement impliquée dans la gestion de la crise, a appliqué certaines préconisations.

Le rapport est accessible à la rubrique « publications » sur le site d'Atmo France.

## L'indice de la qualité de l'air

L'indice ATMO permet de décrire la qualité de l'air à l'échelle d'une agglomération. Ses modalités de calcul sont définies par l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux indices de la qualité de l'air.

Le PNSQA 2016-2021 (Plan national de surveillance de la qualité de l'air) ainsi que l'Anses recommandent de faire évoluer l'indice de la qualité de l'air, objectif que les AASQA et Atmo France ont également considéré comme prioritaire.

Un groupe de travail sur la révision de l'indice ATMO, piloté par Atmo France avec Anne Kauffmann (Airparif), Véronique Delmas (Atmo Normandie) et Gaël Lefeuvre (Airbreizh), Marine Tondelier (déléguée générale d'Atmo France), Alexandre Thomasson (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) et Lionel Guiseppin (Airparif) en lien avec le Bureau de la qualité de l'air du ministère de la Transition écologique et solidaire a été créé afin de permettre l'élaboration d'un nouvel arrêté tel que prévu à l'article 18 de l'arrêté du 19 avril 2017, pour disposer quotidiennement d'un ou plusieurs indices à destination du grand public qui devront être représentatifs de la situation au regard des enjeux sanitaires, simples, intelligibles, au service de la sensibilisation et de l'action (réduction de l'exposition et/ou des émissions).

En 2019, ce groupe de travail a présenté ses différentes propositions au Comité de pilotage de surveillance (voir page 26) qui a sollicité un avis de l'Anses, puis au Conseil national de l'air qui a suivi les recommandations de l'Anses et d'Atmo France et approuvé à l'unanimité les propositions suivantes :

- prendre en compte les PM<sub>2.5</sub>, en complément des polluants PM<sub>10</sub>, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub> et SO<sub>2</sub> pris en compte dans l'actuel indice ;
- qualifier la qualité de l'air selon cinq couleurs : bleu (bon), vert (moyen), jaune (dégradé), orange (mauvais), rouge (très mauvais) ;
- s'appuyer sur une méthode d'agrégation simple à comprendre et à vérifier ;
- tenir compte, pour son évolution future, des nouvelles limites réglementaires des prochaines recommandations de l'OMS sur le NO<sub>2</sub>, polluant qui fera l'objet d'une communication spécifique.

Cet avis a été transmis à Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire qui a donné, à son tour, lors de la Journée nationale de la qualité de l'air 2019 un écho favorable à la révision de l'indice de surveillance de la qualité de l'air (indice ATMO), afin notamment de prendre en compte les PM<sub>2.5</sub> et de proposer une information concernant l'ensemble du territoire français (et non plus seulement les agglomérations de 100 000 habitants).

Cette révision devrait entrer en vigueur courant 2020 et se rapprocher du nouvel indice européen de la qualité de l'air sorti en novembre 2019.

En parallèle, un groupe de travail communication constituée de la Direction de la communication du ministère en charge de l'Environnement et de représentant.e.s responsables communication du réseau (Delphine Guillaume d'Atmo France, Delphine Touzouli et Gaëlle Grateloup de Madinair, Isabelle Clostre d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) et Céline Dérosiaux d'Atmo Hauts-de-France) a commencé à identifier et mettre en œuvre différents outils et supports de communication et de sensibilisation sur le passage au nouvel indice auprès du grand public, des collectivités territoriales et de la presse.

## LANCEMENT D'UN NOUVEL INDICE EUROPÉEN

L'Agence européenne de l'environnement (AEE) a présenté à l'occasion du Clean Air Forum le nouvel indice européen de la qualité de l'air.

### Un nouvel indice pour quoi faire ?

Ce changement a pour volonté de :

- Renouveler l'intérêt public et maintenir la réponse du public ;
- Tenter de résoudre certains problèmes de méthodologie soulevés par certains pays ;
- Inclure un indice de prévision ;
- Inclure des messages sanitaires ;
- Améliorer l'information fournie (stations manquantes) : lien vers Google maps/satellite, développement d'une application...

Cette version 2.0 de l'indice européen comporte plusieurs nouveautés :

- Ajout d'une nouvelle classe violette : « extrêmement mauvais » ;
- Prise en compte par des variations de seuils des impacts sanitaires à court terme pour les  $PM_{2.5}$ , l' $O_3$  et le  $NO_2$  (pas pour les  $PM_{10}$ ) ;
- Ajout de recommandations pour les impacts sanitaires à court et long terme ;
- Prise en compte des manques de mesures sur les  $PM_{2.5}$  : les points de mesure sont en gris si des données sont manquantes, mais deviennent rouges ou violets si la qualité de l'air autour de ces points est mauvaise ou extrêmement mauvaise.

Aucun changement en ce qui concerne la méthode d'agrégation des particules fines (utilisation de la moyenne sur 24 h) et de l'ozone (ajustement avec la moyenne sur 8 h).

Une carte interactive est disponible sur le site de l'AAE.



## LES TRAVAUX AIR-CLIMAT-ÉNERGIE

En 2019, l'ensemble des AASQA a poursuivi la mise en commun de moyens afin d'harmoniser les résultats des inventaires régionaux par la mise en place d'une plateforme de réalisation des inventaires de consommations d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques (également de production d'énergie dans un second temps) en conformité avec le guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques du Pôle de Coordination national sur les inventaires territoriaux (PCIT).

### Lancement des travaux de développement

Le comité de direction (CODIR) s'est réuni trois fois en 2019. Il a décidé de partager des moyens des AASQA via SynAirGIE pour la réalisation d'un audit visant des préconisations pour le système d'information de la Plateforme régionale d'inventaires spatialisés mutualisée (PRISME). Cet audit a été conduit par la société Magellium et les résultats remis aux AASQA à l'automne 2019 en préparation d'une consultation avant mise en place.

Un développeur informatique a été recruté. Il a démarré ses travaux le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la réalisation du module « transport routier », jugé prioritaires dans le contexte de déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) avec les évaluations d'impact associées. Au cours de l'année 2020, le développeur va s'attacher aux secteurs de l'agriculture puis du résidentiel.

Le recrutement d'un chef de projet est toujours en cours.

### Autres activités

L'agrégation des inventaires régionaux (AIR\_3) a été coordonnée et mise en oeuvre par le comité technique de PRISME en partenariat avec toutes les AASQA.

À la suite des projets AIR\_1 et AIR\_2 conduits en 2015 et 2018, AIR\_3 permettra la mise en base de données des consommations d'énergies, d'émissions de polluants et de GES pour toutes les régions, avec cartes associées et pour l'année de référence 2016.

### Actions de valorisation auprès de partenaires nationaux

**Ministère - DLCES / Citepa** : dans le cadre de la publication du nouvel inventaire de gaz à effet de serre territorialisé, couvrant tous les établissements publics communaux et intercommunaux (EPCI) mais non cohérent avec les travaux des AASQA.

**Ademe** : publication d'une nouvelle plaquette du club STEP avec une forte contribution d'Atmo France (voir page 32), étude Plan'Air visant une meilleure intégration des enjeux de l'air dans les PCAET (voir page 49).

**Réseau Action Climat** : étude de faisabilité relative à la mise en place par le RAC d'observatoires des régions climat-énergie sur la base du portail national.

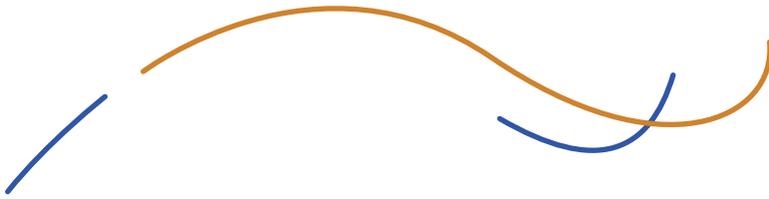
**Institut négaWatt** : tests d'indicateurs des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à mettre en place une agrégation nationale dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

**Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement** : vers un partenariat pour le déploiement d'observatoires conjoints climat-énergie sur toutes les régions en complément des observatoires de l'air portés par les AASQA.

**Amorce, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)...**

Ce travail permettra une nouvelle progression dans l'homogénéisation des inventaires entre région et une préfiguration d'un jeu de données diffusables par toutes les AASQA.

Le CODIR PRISME participe en routine aux échanges avec le Bureau de la qualité de l'air et le Département de la lutte contre l'effet de serre du ministère en charge de l'Environnement, concernant les liens entre inventaires régionaux spatialisés et inventaires nationaux, mais aussi les apports possibles des AASQA dans le cadre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).



## Concilier les enjeux croisés de l'air et du climat

Fortes d'une expertise de plus de quarante ans, les AASQA ont pu évaluer à quel point les actions de réduction des émissions de polluants de l'air s'inscrivent dans la lutte contre les changements climatiques. En revanche, certains leviers d'action mis en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Atmo France souligne ainsi régulièrement la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs.

Cette approche permet d'assurer la cohérence des actions menées dans la lutte contre le changement climatique et celles en faveur de la reconquête de la qualité de l'air et de privilégier les actions qui présentent des co-bénéfices pour la santé et le climat. L'expertise et les outils des AASQA aident ainsi les collectivités à articuler les actions air, climat, énergie pour concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre.

## Les données locales de l'énergie

Suite au retour d'expérience à trois ans, fin 2018, de la mise à disposition et de l'utilisation des données locales de l'énergie dans le cadre de l'application de l'article 179 de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère a organisé plusieurs groupes de travail en 2019.

Atmo France, via la construction des inventaires des émissions par les AASQA et de leur implication dans les observatoires régionaux air-climat-énergie est un utilisateur averti des données énergétiques. La Fédération a donc contribué aux ateliers du ministère relatifs aux données locales de l'énergie. Les thématiques travaillées portaient sur la synergie des offres de données énergétiques au niveau national, les périmètres de ces données, les évolutions réglementaires à prévoir et sur les métadonnées.



# LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Le Code de l'Environnement prévoit que les Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air ont en charge la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air en France (article L221-3 et suivants). Les missions qui en découlent, aboutissent à produire et diffuser des informations spatialisées sur la qualité de l'air (cartographies, émissions, prévisions, etc.) avec des incertitudes connues.

Ainsi la stratégie numérique d'Atmo France a pour enjeux :

- clarifier et d'homogénéiser l'accès à l'information partagée, de telle sorte que les différents partenaires (membres ou acteurs économiques) puissent disposer d'informations standardisées et que la filière « aval » se développe ;
- d'être en mesure de déployer les nouveaux outils de production et de dissémination qu'il convient de développer rapidement, dans une logique d'optimisation économique (mise en commun de moyens).

Cette stratégie est coordonnée par le comité de suivi stratégique des systèmes d'information (COSI).

## Les réunions du COSI

Il y a eu cinq réunions en 2019.

Les thèmes suivants ont été traités :

- interopérabilité des flux DIDON (diffusion des données) ;
- orientations stratégiques pour le numérique dans les AASQA et opportunité de construire un schéma directeur ;
- décision de construire un agrégateur des flux régionaux (analyse des retours des utilisateurs des flux DIDON) ;
- suivi de l'évolution des géostandards/ dépôts des nouveaux formats sur Etalab ;
- retour sur les expériences de datavisualisation dans les AASQA ;
- modélisation et besoins numériques ;
- relance du projet SPOT, priorité des modules à créer en mode agile, embauche d'un chef de projet dédié dans SynAirGIE ;
- présentation de différentes réalisations dans les AASQA et du projet Terristory.

## Le projet SPOT « postes centraux »

Le projet SPOT vise le traitement des données issues des AASQA et la mise en œuvre de l'organisation et l'informatisation des post-traitements pour alimenter la base de diffusion à partir des bases de production des mesures « postes centraux ». Il a vocation à réaliser un ensemble de logiciels permettant de gérer des services d'exploitation et d'analyse des données et des services d'intégration dans la base de données de diffusion et de traitement gérée dans le projet DIDON. SPOT se concentre sur les processus d'acquisition, de traitement et de post-traitement en amont de la diffusion des données, avec un spectre large (données d'émissions, de modélisation, de mesures, prévisions, etc.).

En 2019, une cheffe de projet, Laurence Anguerra, a été recrutée par SynAirGIE (voir page 20). Trois projets ont été priorités : microcapteurs, vigie et modélisation. L'agrégateur de flux va également être réalisé dans ce cadre.

### Les différentes étapes 2019 du projet SPOT

#### Microcapteurs : recueil des données et analyses

Juin à octobre : agrégation des besoins des AASQA

Novembre : création du MVP (Minimum Viable Product)

Décembre : présentation au COSI

#### Vigie : plateforme de signalements

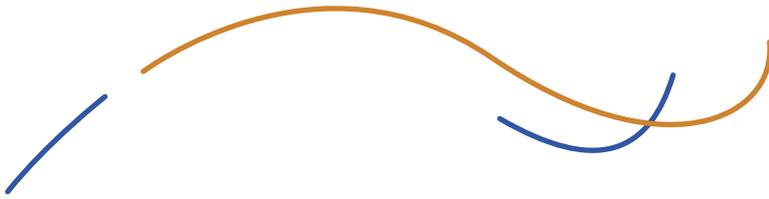
Juin à décembre : retours sur l'ancien cahier des charges de la part d'AASQA volontaires, recherche des applications existantes

#### Agrégateur de flux

Un cahier des charges a été mis en place pour une réalisation en 2020.

#### Modélisation

Juin à janvier : recueil des besoins de la part d'AASQA volontaires



## Le projet DIDON 2 « diffusion des données »

Le projet DIDON 2 est la suite du projet DIDON qui porte sur la standardisation de l'échange et de la diffusion des données produites par les AASQA (mesures, sorties de modèles, données d'inventaires d'émissions de polluants atmosphériques), en cohérence avec les obligations réglementaires et avec les besoins des observatoires régionaux et de leurs canaux de diffusion (sites web, etc.) au service de leurs partenaires et du citoyen.

Après la mise en place de portails de données open data dans chaque AASQA autrement dit dans chaque région en métropole comme en outre-mer en septembre 2018, 2019 était consacrée à un travail important de consolidation et d'homogénéisation des flux open data, ainsi que l'interopérabilité complète. Cette dernière est fortement demandée par les différents usagers (entreprises privées, start up, personnes physiques, collectivités territoriales, etc.) et permettra de mettre en place un agrégateur national qui concatènerait l'ensemble des flux sur une seule carte accessible sur le site de la Fédération et des AASQA le souhaitant.

Pour 2020, le projet DIDON 3 aura pour objectif une interopérabilité permettant la mise en place d'un agrégateur national.

# LES GROUPES DE TRAVAIL (GT) CLUBS INTER-AASQA ET COMMISSION

## GT infographies communes

Ce groupe de travail a été créé à la suite d'une proposition du club Communication (voir page 57) d'avoir des infographies communes à l'ensemble du réseau pour permettre une communication homogène lors d'un pic de pollution par exemple les bons gestes à avoir.

Il est constitué de communicantes (Sophie Brigant d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Laurette Lauff d'Atmo Hauts-de-France et Céline Garbin de Gwad'Air) et d'ingénieur.e.s études (Jessica Taillefer d'Atmo Hauts-de-France et Abderrazak Yahyaoui de Lig'Air).

En 2019, un sondage été effectué auprès des AASQA pour connaître leurs besoins de visuels et une compilation de l'existant à l'ensemble des AASQA.

## GT CRM

Lors des Journées techniques de l'air 2018, il est remonté le besoin de se doter d'un outil de gestion de contacts type Customer Relationship Management (CRM) dans certaines AASQA. En effet, les AASQA ont besoin de se professionnaliser, d'industrialiser et surtout de qualifier leurs relations avec l'externe car le nombre de contacts augmente significativement.

Un groupe de travail s'est constitué avec des représentant.e.s de différents métiers du réseau : Thomas Alcaraz, ingénieur numérique et innovation (Airparif), Samuel Behaeghe, responsable administratif et financier (ATMO Grand Est), Delphine Guillaume, responsable Communication et Événementiel (Atmo France) et Lionel Lejeune, responsable informatique (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

Le GT a rédigé un cahier des charges après analyse des besoins des AASQA et effectué une étude de marché. Deux prestataires/solutions ont été sélectionnés avec des tarifs négociés, chaque AASQA étant libre d'utiliser les solutions CRM « labellisées » par ce groupe de travail.

## GT agrégateur

Suite à la demande du COSI (voir page 54) pour réfléchir à la mise en place d'un agrégateur concaténant l'ensemble des flux open data des AASQA accessible sur le site de la Fédération, un groupe de travail constitué de Mélanie Le Jan (Atmo Normandie), Émeric Auger (Airparif), Jonathan Signoret et Julien Bernard (ATMO Grand Est), Yann Channac, Fabrice Servin et Suzy Rios (AtmoSud), Abderrazak Yahyaoui (Lig'Air), Delphine Guillaume (Atmo France), Lionel Lejeune (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) a été constitué afin de rédiger un cahier des charges et faire des préconisations au COSI.

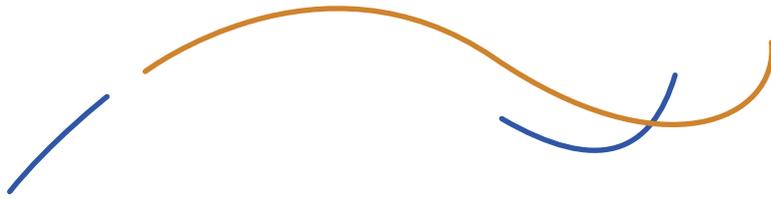
Le GT a rendu ses conclusions lors de la réunion du 27 septembre. La poursuite des travaux, notamment la mise en place de l'agrégateur pour 2020, est poursuivie par Laurence Anguerra, cheffe de projet SynAirGIE et un autre groupe de travail créé par le COSI composé de Lionel Lejeune (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Romain Souweine (AtmoSud), Julien Bernard et Jonathan Signoret (ATMO Grand Est), Émeric Auger (Airparif) et Julien L'Honoré (Air Pays de Loire).

## GT modélisation régionale haute définition

Animé par Christophe Legrand (Atmo Normandie), ce groupe de travail est issu des Journées techniques de l'air 2018, avec l'objectif de prendre en compte l'ensemble des sources locales (routier, industrie, petits villages, etc.) dans les modélisations à fines échelles en étendant le domaine de modélisation à la taille des régions.

Le groupe de travail organise des partages d'expérience, de méthode, de connaissance et souhaite s'appuyer sur les projets et méthodes existants. Il regroupe toutes les AASQA (sauf Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et Atmo Occitanie).

La première réunion a eu lieu en juin 2019.



## Club Qualité de l'air intérieur (QAI)

En 2019, le club QAI s'est réuni une fois mais a également beaucoup échangé en continu sur un grand nombre de sujets (mission en cours sur l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), nouvelle réglementation radon, actions mises en œuvre par les AASQA en faveur de la préservation d'un bon air intérieur, etc.).

### ■ Réunion du 01 avril

La réunion a porté sur la surveillance du radon, les odeurs et les micro-capteurs. Une visio-conférence a permis des échanges avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants du canton de Genève afin d'avoir une présentation de leurs activités.

### ■ Participation à des travaux

Atmo France a participé au comité consultatif sur la refonte du site web OQAI et aux échanges sur l'évolution de la gouvernance de l'Observatoire.

Une présentation sur la nouvelle réglementation radon a été faite par la Direction générale de la santé et les AASQA ont eu l'opportunité de faire des retours.

Des échanges ont été organisés par le ministère en charge de l'Environnement sur la révision d'obligation de diagnostic « qualité de l'air intérieur » des établissements recevant du public prenant place début 2020.

Une présentation de la mise à jour de l'outil Unvent'AIR d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a été faite.

## Club Veille appels à projets (VAAP)

Le Secrétariat général d'Atmo France a initié à la demande des AASQA un club d'échanges qui effectue une veille sur les appels à projets et programmes nationaux et européens auxquels les AASQA sont éligibles. Cette veille collaborative fait l'objet d'informations régulières auprès des membres du club, des directions des AASQA et du Bureau d'Atmo France.

En 2019, le club VAAP a poursuivi la veille sur les projets nationaux et internationaux dans des domaines divers (environnement, santé, énergie, etc.). Cette veille continue a permis d'identifier ou de creuser différents projets et programmes tels que : Primequal, Interreg Europe, Life, Horizon 2020, Cortea (Ademe), etc. Il a également présenté les difficultés rencontrées par les AASQA de répondre aux appels à projets pour l'audition d'Atmo France par la Cour des comptes sur le suivi du rapport de 2015 sur les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air.



## Club Communication

Le club Communication rassemble les communicant·e·s des AASQA au sens large et est particulièrement actif sur la plateforme collaborative interne BUZ : questions, informations, « bons plans », partage d'expériences et de savoir-faire métiers, groupe d'alerte veille, etc. sont régulièrement postés.

Il s'est réuni trois fois en 2019.

### ■ Réunion du 25 juin

Les orientations stratégiques 2019 communication ont été présentées aux membres, ce qui a permis d'aborder les sujets de communication auprès des candidat·e·s aux élections municipales 2020, la mise à jour de plaquettes institutionnelles Atmo France, un outil de veille et fichier presse. Plusieurs actions communes ou mutualisées ont été suggérées comme la constitution d'une banque d'infographies communes (voir page 56), une FAQ des questions les plus posées, la mise en œuvre de la Convention France Télévision au niveau régional pour une diffusion de bulletin de prévision de la qualité de l'air, une campagne de sensibilisation sur les bons gestes pour améliorer la qualité de l'air lors de la JNQA 2019 (voir page 39).

### ■ 26 juin : formation sur les réseaux sociaux

Réunissant les communicant·e·s des AASQA et organisée par la Fédération, cette formation a permis d'échanger sur les pratiques des AASQA et d'avoir des informations générales sur la communication digitale.

### ■ Réunion du 02 octobre

En vue des travaux menés par le groupe de travail Indice (voir page 50), le club Communication a été sollicité pour mener une réflexion sur les actions et les supports de communication et de sensibilisation mettre en place pour faciliter le passage au nouvel indice ATMO.

### Club Odeur

Plébiscité depuis longtemps par les AASQA, le club Odeurs a vu le jour. Deux réunions ont eu lieu en 2019. En mai pour son lancement, qui a permis de faire le point sur le travail « odeurs » mené par chacune des AASQA présentes et de recueillir leurs besoins. L'outil ODO et Le Langage des Nez étaient en particulier à l'ordre du jour. En novembre, un retour incontournable sur l'actualité odorante d'Atmo Normandie avec l'incendie Lubrizol / NL Logistique et les moyens mis en œuvre face à cet événement.

Parmi les objectifs de ce club : partager et favoriser les échanges, développer les outils, mettre en place et faciliter une veille, capitaliser les retours d'expérience, monter en compétence sur l'exploitation des données... Une occasion également d'effectuer des révisions collectives autour du Langage des Nez, méthode qui se développe peu à peu au sein des AASQA.

### Comité d'organisation des Journées techniques de l'air (JTA)

Les JTA sont deux journées internes de travail et d'échanges au cours desquelles se réunissent l'ensemble des salarié-e-s des AASQA. Autour de thématiques définies, conférences, ateliers et temps conviviaux se succèdent. L'objectif est de favoriser les échanges et la solidarité entre les différentes AASQA, et créer une dynamique positive et efficiente pour faire face aux enjeux de la qualité de l'air. Pour organiser et coordonner ces deux jours à la fois sur le contenu et la logistique, un comité d'organisation est mis en place en lien avec l'AASQA qui accueille les journées.

En 2019, les JTA ont eu lieu les 03 et 04 octobre 2019 au Havre.

### GT collectités

Dans un souci de mutualisation des travaux du réseau, un groupe de travail dédié aux services aux collectivités s'est constitué. Il a pour objectif d'établir la typologie des collectivités adhérentes, d'appréhender leurs besoins et de recenser l'ensemble des domaines d'intervention et dispositifs d'accompagnement par les AASQA.

Ce GT s'est réuni en 2019 et a principalement abordé sa structuration et son organisation ainsi que son plan d'action. Les premiers travaux de recensement des services fournis par les AASQA ont débuté avec pour but de fournir une base partagée.



### GT comptabilité/évaluation économique des Programmes régionaux de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA)

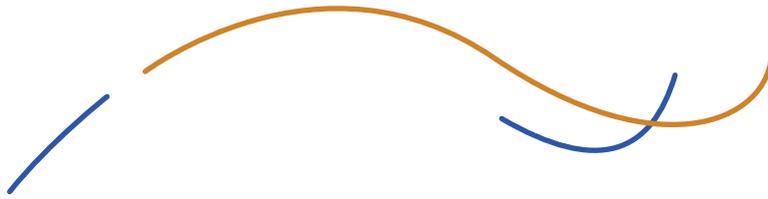
Le GT comptabilité regroupant des directeur-trice-s, responsables administratifs et financiers, des contrôleurs de gestions et des comptables s'est réuni en mai 2019 en présence du Bureau de la qualité de l'air (BQA) et du Laboratoire de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA).

Il a principalement travaillé sur l'optimisation de Gestion'air, la plateforme de suivi financier des AASQA administrée par le LCSQA. Chaque année, les AASQA ont l'obligation d'y renseigner leurs états financiers et leur budget prévisionnel de comptabilité générale et analytique. L'extraction des données collectées permet au LCSQA d'établir un rapport annuel sur le suivi des financements du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air qui est publié sur le site du ministère en charge de l'Environnement.

Le groupe de travail a également évoqué les évolutions réglementaires suite à la réforme du plan comptable des associations qui impactera le guide méthodologique de comptabilité générale auquel sont soumis les AASQA.

#### ■ 25 septembre : formation en comptabilité analytique

Suite au succès de la formation effectuée en 2018 à destination des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), une formation en comptabilité a été effectuée à destination des salarié-e-s des AASQA n'ayant pas de connaissances en comptabilité et désirant voire nécessitant, pour la bonne exécution de leur travail, de comprendre les données comptables et financières de leurs AASQA respectives. Axée principalement sur la comptabilité analytique, elle a réuni 7 personnes.



## GT mutualisation des compétences

Dans le cadre de ses travaux d'harmonisation, Atmo France a initié un recensement des travaux et des besoins de compétences au sein du réseau des AASQA. Il s'est constitué en trois phases :

- recensement des compétences mis à disposition du réseau ;
- recensement des compétences pouvant être mises à disposition par une AASQA ;
- recensement des besoins en compétences des AASQA.

La suite des travaux consistera à mettre en relation les AASQA ayant un besoin particulier dans le cadre d'un projet et celles pouvant fournir cette compétence. Le Secrétariat général d'Atmo France assurera la coordination et le suivi.

## GT ressources humaines (RH)

Le GT RH, qui regroupe essentiellement les responsables des ressources humaines des AASQA, ne s'est pas réuni physiquement cette année. Toutefois, la plateforme collaborative BUZ a permis d'échanger en continu et de travailler sur de nombreux sujets traitant des RH. Il a notamment été question de mutualiser l'accès à une base de données en droit social.

Les informations relatives au changement de convention collective à destination des salariés ont été transmises par ce canal.

## GT formation des salariés

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, un opérateur de compétences (OPCO) unique a été attribué à notre branche. Ce GT a donc été constitué afin de définir une stratégie au niveau de notre réseau et de faire remonter nos besoins en termes de formation et nos attentes à notre nouvel interlocuteur.

## GT gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPEC)

Lors du séminaire des directeur·trice·s du 06 septembre 2019 dédié au changement de convention collective, il a été décidé d'appréhender ce changement dans une démarche plus globale en intégrant une dimension métier et en recensant les futurs besoins des AASQA.

Le GT GEPEC a donc été créé. Il se compose de trois commissions traitant principalement des thématiques suivantes :

- l'accompagnement du Collège employeur et des directions des AASQA dans le cadre du changement de convention collective ;
- la transposition de notre grille salariale dans le cadre du changement de convention collective ;
- l'élaboration d'une démarche harmonisée de GEPEC pour l'ensemble des AASQA.

Ce groupe de travail s'est réuni en comité restreint pour sa structuration en décembre 2019. L'ensemble des travaux débiteront en 2020.

## Commission appels d'offres et négociations groupées

Le décret du 25 mars 2016 portant sur la réforme du droit des marchés publics pose une obligation pour les AASQA, au-delà d'un seuil de 25 000 €, de passer, a minima, par un marché à procédure adaptée (Mapa). Les AASQA avaient mis en place un système collégial de négociations groupées auprès des principaux fournisseurs de matériels mais sans cadre juridique pour suivre les procédures administratives des marchés publics.

En 2017, la Commission appels d'offres et négociations groupées a donc été créée. Les premiers appels d'offres ont donc été lancés en 2019.

Cette commission est conseillée par la société Economiz spécialisée dans les marchés publics.

Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



© Conception Caillé Associés

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 présenté à l'Assemblée générale du 22 septembre 2020

Responsable de publication : Guy Bergé, Président d'Atmo France  
Rédactrices : Marine Tondelier, Delphine Guillaume, Charlotte Lepitre et Joënia Barul  
Conception graphique : F. Borel - 04 42 06 06 75 / Impression : Maledit - Paris / 09-2020  
© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Atmo France